

Module 3

Conseil et dépistage en matière
de VIH et aspects éthiques

Connaissances de base sur le VIH et réduction de la stigmatisation en milieu de soins



Organisation
mondiale de la Santé

Bureau régional de la Méditerranée orientale

Module 3

Conseil et dépistage en matière
de VIH et aspects éthiques

Connaissances de base sur le VIH et réduction de la stigmatisation en milieu de soins



Organisation
mondiale de la Santé

Bureau régional de la Méditerranée orientale

Catalogage à la source : Bibliothèque de l'OMS

Bureau régional de la Méditerranée orientale

Connaissances de base sur le VIH et réduction de la stigmatisation en milieu de soins : module 3. Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques / Bureau régional de la Méditerranée orientale

p.

Édition anglaise au Caire WHO-EM/STD/171/E

WHO-EM/STD/171/F

1. Infections à VIH - diagnostic 2. Établissements de santé 3. Stigmate social 4. Personnel de santé 5. Bases de connaissances 6. Conseil I. Titre II. Bureau régional de la Méditerranée orientale

(Classification NLM : WC 503)

© Organisation mondiale de la Santé 2015

Tous droits réservés

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Il est possible de se procurer les publications de l'Organisation mondiale de la Santé auprès du Service Partage du savoir et production, Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional de la Méditerranée orientale, Boîte postale 7608, Cité Nasr, 11371 Le Caire (Égypte), Téléphone : +202 2670 2535, Télécopie : +202 2670 2492 ; courriel : emrgoksp@who.int). Les demandes relatives à la permission de reproduire des publications du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, partiellement ou en totalité, ou de les traduire – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées au Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, à l'adresse ci-dessus ; courriel : emrgoegp@who.int.

Table des matières

Introduction	4
Session 1 : Diagnostic biologique de l'infection à VIH.....	8
Session 2 : Principes du conseil et du dépistage en matière de VIH.....	13
Session 3 : Approches pour le conseil et le dépistage en matière de VIH.....	35
Session 4 : Stigmatisation et discrimination en milieu de soins.....	49
Évaluation rapide de fin de module	68

Introduction

Le conseil et le dépistage en matière de VIH (CDV) sont essentiels aux programmes de prévention, de soins et de traitement du VIH, permettant un accès aux soins, ainsi qu'aux services de soutien et de traitement disponibles. Le CDV est un élément essentiel de toute réponse globale au VIH et au sida. Les individus exposés à l'infection au VIH ont besoin de conseils axés sur les clients et d'informations personnalisées sur la maladie afin de comprendre la signification des résultats du test et ce que cela implique, et afin d'instaurer et de maintenir des changements de comportement pour réduire le risque de transmission. En cas de résultat positif, le CDV permet d'empêcher la transmission et d'orienter le client vers d'autres soins médicaux, d'autres services préventifs et psychosociaux, ainsi que vers tous les autres services nécessaires.

Ainsi, il est essentiel de réaliser le CDV de façon appropriée afin de ne pas décourager les individus d'y avoir recours et afin de respecter toutes les exigences éthiques et techniques d'un conseil de qualité, à savoir l'absence de jugement, l'accessibilité, l'intérêt du client et la réalisation sans contrainte.

Dans le présent module, nous décrivons brièvement le CDV, son rôle dans une réponse globale au VIH et au sida, la façon de le mettre en œuvre dans différentes situations et ses différents objectifs. Nous aborderons également les différentes approches du CDV, même si les conditions de confidentialité, de vie privée et de nécessité de consentement éclairé sont exactement les mêmes et s'appliquent à toutes les approches. Nous finirons le module en expliquant la stigmatisation et la discrimination associées au VIH, en nous attardant sur les soins, sur leurs causes et la façon dont elles peuvent décourager les individus d'avoir recours au CDV, ce qui renforce la nécessité de les réduire pour obtenir un accès universel au CDV.

Ce module permettra également de présenter les outils de diagnostic biologique pour l'infection par le VIH, notamment le test de dépistage rapide. Les formateurs devront préparer une ou deux diapositives sur la stratégie de diagnostic du pays.

Objectifs spécifiques

SESSION 1 : « Diagnostic biologique de l'infection à VIH »

Une fois cette session terminée, le participant sera en mesure :

- de citer les méthodes de diagnostic biologique pour l'infection par le VIH
- d'expliquer la cinétique de l'anticorps anti-VIH
- de citer les étapes pour réaliser un test de dépistage rapide du VIH
- de spécifier la stratégie diagnostique adoptée par le pays
- d'identifier les différents types de dépistage.

SESSION 2 : « Principes du conseil et du dépistage en matière de VIH »

Section 1 : Orientation pour le conseil et le dépistage en matière de VIH

Une fois cette section terminée, le participant sera en mesure :

- de définir le conseil
- de définir le conseil en matière de VIH et de sida
- de discuter du rôle du conseil en matière de VIH et de sida.

Section 2 : Conseil avant après le dépistage

Une fois cette section terminée, le participant sera en mesure :

- de discuter des principaux principes directeurs pour le conseil et le dépistage en matière de VIH
- de discuter du contenu, des étapes et de l'importance du conseil préalable au dépistage du VIH
- de discuter du contenu, des étapes et de l'importance du conseil après un dépistage du VIH négatif
- de discuter du contenu, des étapes et de l'importance du conseil après un dépistage du VIH positif

Section 3 : Éthique et compétences des conseillers

Une fois cette section terminée, le participant sera en mesure :

- d'apprécier l'importance de la prise de conscience des conseillers
- d'apprécier l'importance du respect des clients, quelles que soient leurs valeurs, leur culture, leur orientation sexuelle, etc.
- d'aborder ou de modifier les attitudes pouvant affecter négativement la relation client/conseiller.

SESSION 3 : « Approches du conseil et du dépistage en matière de VIH »

Une fois cette session terminée, le participant sera en mesure :

- de définir les différentes approches du conseil et du dépistage en matière de VIH, ainsi que leurs buts et objectifs
- d'expliquer la différence entre les approches du dépistage du VIH à l'initiative du soignant ou du client
- de discuter de la plus grande efficacité du conseil et du dépistage volontaire du VIH par rapport au dépistage obligatoire du VIH.

SESSION 4 : « Stigmatisation et discrimination en milieu de soins »

Une fois cette session terminée, le participant sera en mesure :

- d'identifier la stigmatisation et la discrimination associées au VIH en milieu de soins
- d'examiner l'impact de la stigmatisation et la discrimination sur les personnes vivant avec le VIH
- de prendre en compte les stratégies de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans la réalisation du dépistage et du conseil en matière de VIH.

Module 3

Déroulement du module

Sessions	Thèmes	Méthodes	Durée
Session 1 Diagnostic biologique de l'infection à VIH	Diagnostic biologique de l'infection à VIH	PowerPoint	15 minutes
		Discussion	5 minutes
Session 2 Principe du conseil et du dépistage du VIH	Section 1		
	Orientation pour le conseil et le dépistage en matière de VIH	PowerPoint	20 minutes
		Activité 1	35 minutes
		Principaux points	5 minutes
	Section 2		
	Conseil avant et après le dépistage	PowerPoint	15 minutes
		Principaux points	10 minutes
Section 3			
Ethique et compétences du conseiller	Activité 2	15 minutes	
	PowerPoint	5 minutes	
	Activité 3	25 minutes	
Session 3 Approches du conseil et du dépistage du VIH	Approches du conseil et du dépistage du VIH	PowerPoint	15 minutes
		Principaux points	10 minutes
Session 4 Stigmatisation et discrimination en milieu de soins	Stigmatisation et discrimination en milieu de soins	Activité 4	25 minutes
		PowerPoint	60 minutes
		Activité 5	20 minutes

280 minutes

Outils pédagogiques

- Un jeu de diapositives pour le module 3, sessions 1, 2, 3 et 4.
- Un jeu de diapositives pour les activités du module.

Contenu

Les animateurs devraient commencer le module par un rappel des objectifs du module 3.

Diapositive 1



Diapositive 2

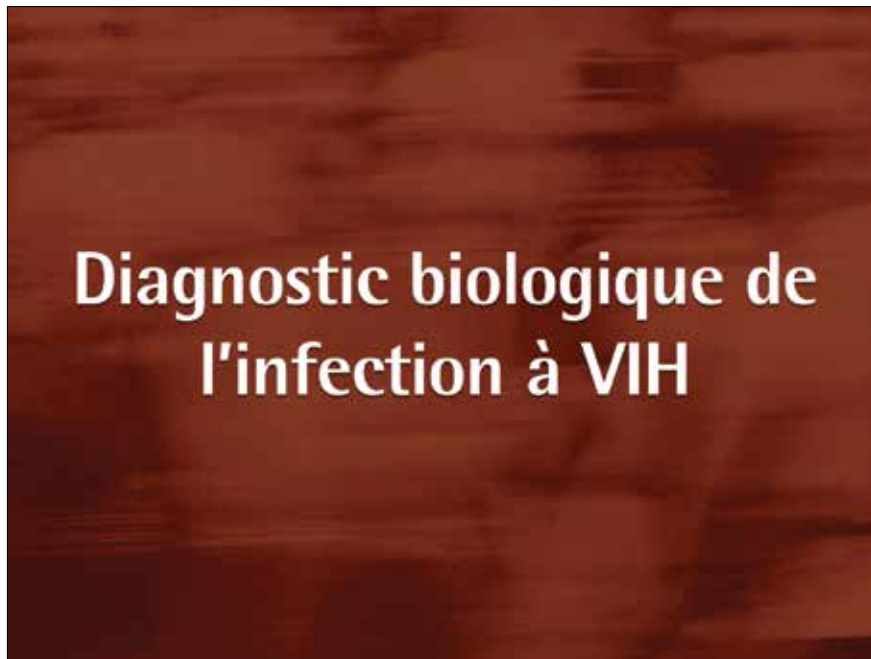
Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques	
Module 1	Les participants seront capables : <ul style="list-style-type: none">- de donner un aperçu de la situation épidémiologique du pays et dans le monde- d'exposer les modes de transmission du VIH et les grandes lignes de la prévention- de mettre en œuvre la prophylaxie post-exposition au VIH en milieu de soins
Module 2	Les participants seront capables : <ul style="list-style-type: none">- de décrire l'histoire naturelle de l'infection à VIH- d'exposer les principales circonstances de la découverte de l'infection à VIH- de décrire quelques manifestations cliniques de l'infection à VIH/aids
Module 3	Les participants seront capables : <ul style="list-style-type: none">- de citer les techniques pour le diagnostic biologique de l'infection à VIH- d'argumenter sur la nécessité du respect de l'éthique et de la confidentialité en milieu de soins- de citer les interventions permettant de réduire la stigmatisation et la discrimination liée au VIH dans les établissements de soins
Module 4	Les participants seront capables : <ul style="list-style-type: none">- d'informer une personne vivant avec le VIH sur l'organisation de la prise en charge dans le pays- d'informer une personne vivant avec le VIH sur les principes de la prise en charge- de présenter aux parents les modalités de la prise en charge de leur nouveau-né, nourrisson ou enfant infecté par le VIH- d'argumenter sur la nécessité d'une observance optimale du traitement antirétroviral

Diapositive 3

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques	
Module 1	Les participants seront capables : <ul style="list-style-type: none">- de donner un aperçu de la situation épidémiologique du pays et dans le monde- d'exposer les modes de transmission du VIH et les grandes lignes de la prévention- de mettre en œuvre la prophylaxie post-exposition au VIH en milieu de soins
Module 2	Les participants seront capables : <ul style="list-style-type: none">- de décrire l'histoire naturelle de l'infection à VIH- d'exposer les principales circonstances de la découverte de l'infection à VIH- de décrire quelques manifestations cliniques de l'infection à VIH/aids
Module 3	Les participants seront capables : <ul style="list-style-type: none">- de citer les techniques pour le diagnostic biologique de l'infection à VIH- d'argumenter sur la nécessité du respect de l'éthique et de la confidentialité en milieu de soins- de citer les interventions permettant de réduire la stigmatisation et la discrimination liée au VIH dans les établissements de soins
Module 4	Les participants seront capables : <ul style="list-style-type: none">- d'informer une personne vivant avec le VIH sur l'organisation de la prise en charge dans le pays- d'informer une personne vivant avec le VIH sur les principes de la prise en charge- de présenter aux parents les modalités de la prise en charge de leur nouveau-né, nourrisson ou enfant infecté par le VIH- d'argumenter sur la nécessité d'une observance optimale du traitement antirétroviral

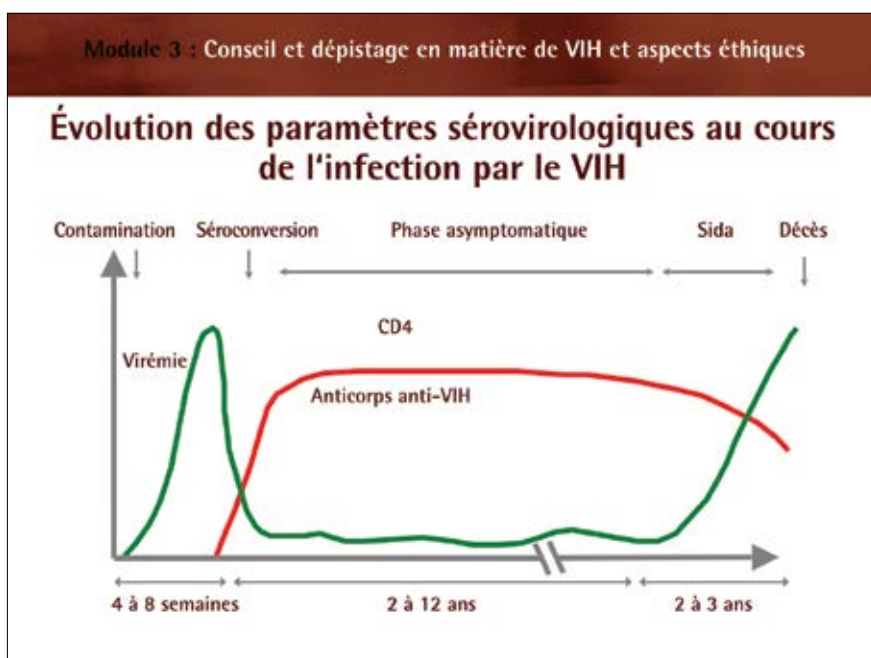
Session 1 : Diagnostic biologique de l'infection à VIH

Diapositive 4



Suite à la pénétration du VIH dans l'organisme, le virus va parvenir dans la circulation sanguine et se multiplier activement durant les premières semaines. Il faudra attendre quatre à huit semaines pour que le système immunitaire commence à élaborer des anticorps dirigés contre le VIH. Le schéma (diapositive 5) montre que le virus est présent dans le sang rapidement après la contamination alors que l'apparition des anticorps est retardée.

Diapositive 5 : Evolution des paramètres sérovirologiques au cours de l'infection à VIH



Le diagnostic biologique de l'infection à VIH repose, dans un premier temps, sur un test de dépistage qui recherche, habituellement, les anticorps anti-VIH. Ce test doit être très sensible, c'est-à-dire être capable de détecter la quasi-totalité des sérums positifs. Malheureusement, du fait de sa très grande sensibilité, ce test va perdre en spécificité, c'est-à-dire qu'il risque de donner quelques résultats faussement positifs.

Ainsi, un test de dépistage négatif permet d'affirmer l'absence d'infection par le VIH. Cependant, si la contamination ne date que de quelques semaines, le test de dépistage sera négatif car l'organisme n'a pas encore produit suffisamment d'anticorps. Le test devra être renouvelé après un délai d'un mois environ toutes les fois où la personne testée rapporte une exposition potentielle récente au VIH.

Par contre, si le test de dépistage est positif, il sera nécessaire d'obtenir une confirmation grâce à un ou plusieurs autres tests (diapositive 6)

Diapositive 6 : Dépistage de l'infection à VIH

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Dépistage du VIH

- **Test de dépistage négatif :**
Le sujet n'est pas infecté par le VIH
- **Test de dépistage positif :**
Il sera nécessaire d'obtenir une confirmation

Alors qu'habituellement les tests de dépistage recherchent les anticorps anti-VIH, des tests plus récents sont capables de détecter également l'antigène P24 qui apparaît beaucoup plus rapidement que les anticorps. Les tests de dépistage font appel à différentes techniques, soit des tests VIH rapides, soit un test ELISA (dosage immuno-enzymatique). Le choix du test dépendra des ressources humaines, de l'infrastructure disponible, du débit de réalisation des tests, du coût unitaire, de la sensibilité souhaitée et de la précocité de la détection. Le test ELISA est coûteux et nécessite d'avoir un nombre de demandes de tests VIH important pour utiliser de façon optimale la plaque ELISA. Il est nécessaire de disposer du plateau technique ELISA et d'un personnel parfaitement formé à cette technique (diapositive 7).

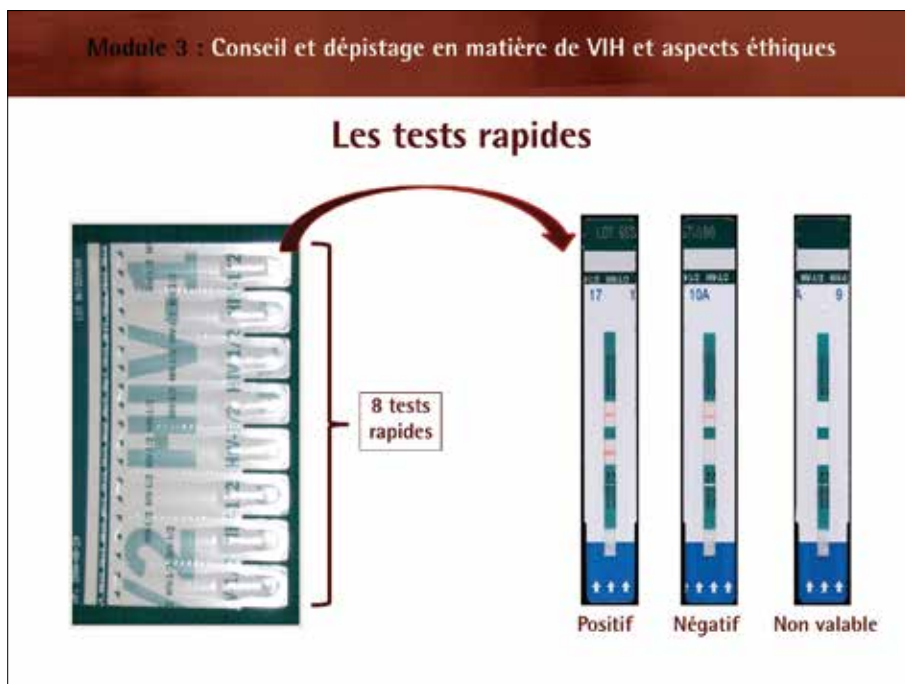
Module 3

Diapositive 7 : Test ELISA pour le dépistage de l'infection à VIH



Plusieurs tests VIH rapides sont actuellement commercialisés. Ils sont peu coûteux, permettent de faire des tests à l'unité, sur sang total, et de rendre le résultat en quelques minutes sans nécessité de recourir à un laboratoire. La diapositive montre, à titre d'exemple, les tests rapides 'Determine' réalisés sur bandelette. L'apparition de 2 bandes signifie que le résultat est positif, 1 seule bande signifie que le résultat est négatif. Si aucune bande n'apparaît, le résultat n'est pas valable (diapositive 8).

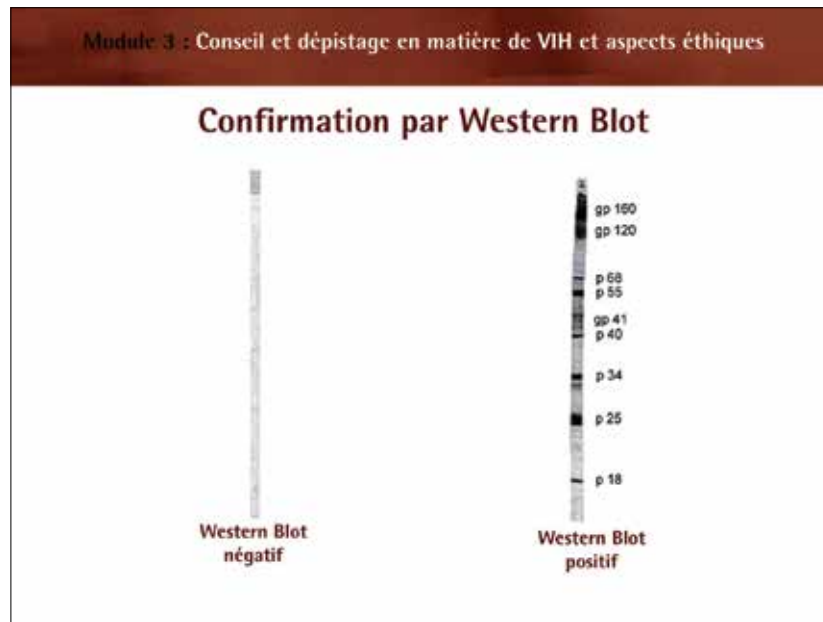
Diapositive 8 : Test VIH rapide et interprétation des résultats



Le Western Blot est la technique de référence pour la confirmation du diagnostic d'infection à VIH. Il s'agit d'une bandelette sur laquelle le fabricant a fait migrer les antigènes du VIH. Après contact avec le sérum à

tester et si les anticorps correspondant existent dans le sérum, il se forme un complexe antigène-anticorps qui peut être révélé par une réaction colorée sous forme de bandes. (diapositive 9)

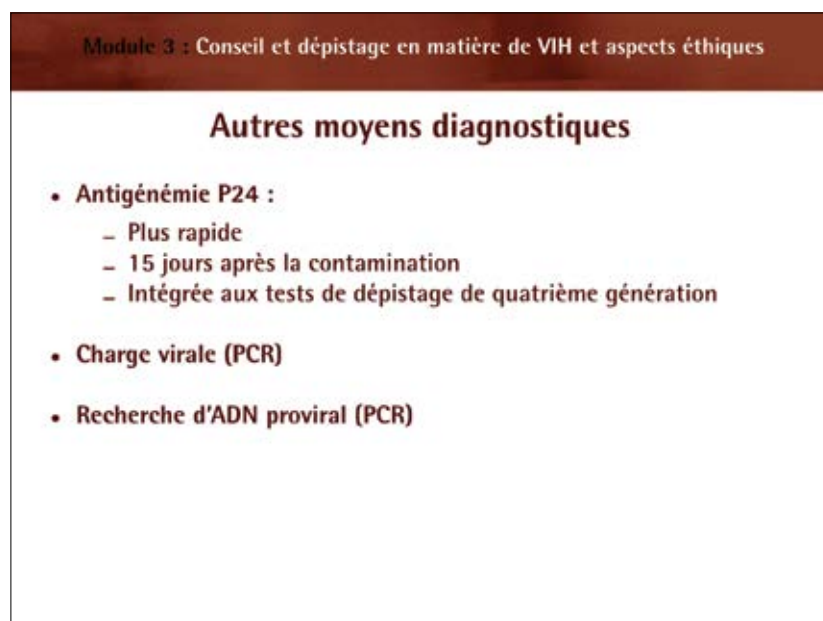
Diapositive 9 : Confirmation par Western Blot



L'ONUSIDA et l'OMS recommandent différentes stratégies de confirmation si la technique de référence, le Western Blot, ne peut pas être réalisée de manière systématique.

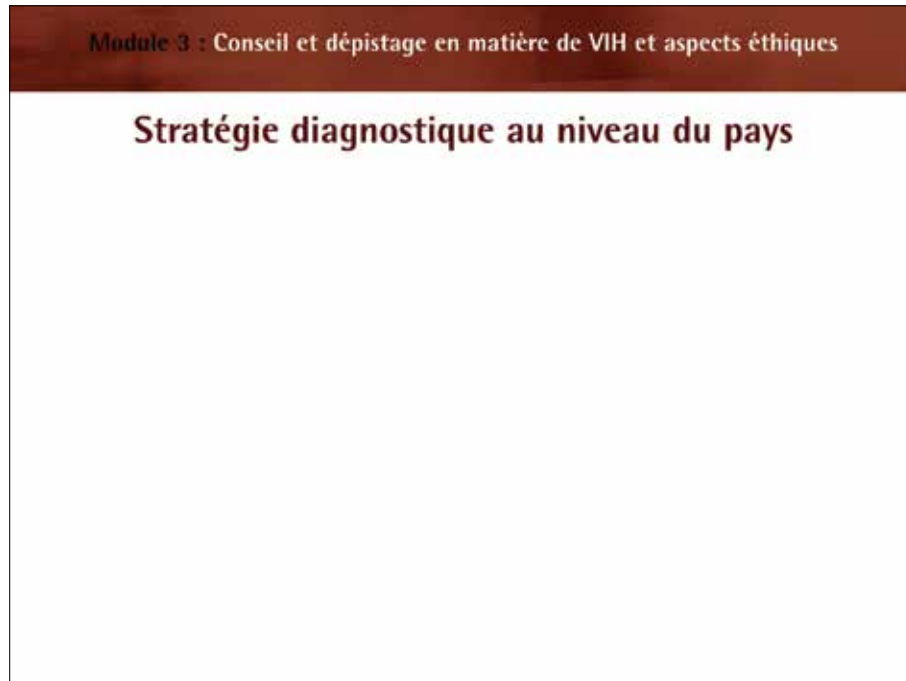
Plusieurs autres moyens diagnostiques existent mais restent onéreux et d'indications très limitées. La détection de l'antigénémie P24 permet de faire un diagnostic précoce, dès le quinzième jour qui suit la contamination. Cette détection est intégrée à certains tests ELISA et, depuis peu, à certains tests rapides. La charge virale et l'ADN proviral sont également des moyens diagnostiques auxquels il est possible d'avoir recours dans des situations particulières. (Diapositive 10)

Diapositive 10 : Autres moyens diagnostiques



Les animateurs devront préparer une diapositive résumant la stratégie diagnostique adoptée par le pays (diapositive 11).

Diapositive 11 : Stratégie diagnostique du pays



- Les tests rapides VIH ont facilité l'accès au dépistage
- Tout test de dépistage VIH doit être confirmé
- Chaque pays doit choisir sa stratégie de confirmation

Session 2 : Principes du conseil et du dépistage en matière de VIH

Orientation pour le conseil et le dépistage du VIH

Diapositive 1



Diapositive 2

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Objectifs

Section 1: orientation pour le conseil et le dépistage du VIH

À la fin de cette section, les participants seront capables :

- de définir le conseil
- de définir le conseil pour le VIH et le sida
- d'examiner le rôle du conseil pour le VIH et le sida

Diapositive 3

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Introduction

- Les problèmes liés au diagnostic de l'infection par le VIH sont complexes :
 - Le VIH implique une infection à vie, la peur de la mort
 - La transmission se fait principalement par contact sexuel ou par injection de drogue, ce qui entraîne une discrimination et une stigmatisation
 - Il n'existe aucun médicament pour guérir le sida

=> Consensus sur le diagnostic → Concept de conseil et de dépistage du VIH

Le conseil et le dépistage en matière de VIH (CDV) constituent le point de départ des soins médicaux et d'un soutien appropriés et sont un élément efficace des programmes de prévention. Cependant, l'efficacité du CDV peut être entravée par certains problèmes associés au diagnostic de l'infection par le VIH :

- Le VIH est une infection permanente (à vie) et le traitement disponible ne peut pas guérir l'infection de façon définitive.
- Depuis le début de l'épidémie du VIH, la peur de la mort a été associée à l'infection par le VIH.
- La transmission se fait principalement par contact sexuel ou par injection de drogue, ce qui entraîne une discrimination et une stigmatisation et une représentation de l'infection par le VIH comme une punition divine pour cause de mauvaise conduite.

C'est pour toutes ces raisons qu'il existe un consensus sur le diagnostic du VIH : le dépistage du VIH doit toujours s'accompagner de conseils (concept du Conseil et du dépistage en matière de VIH).

Diapositive 4 : Qu'est-ce que le conseil ?

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Qu'est-ce que le conseil ?

- Il s'agit d'un processus visant à aider une personne (« client ») à apprendre comment faire face à certains problèmes interpersonnels, émotionnels et décisionnels
- Pour aider le client à s'aider lui-même
- Le conseil peut se faire avec un individu, en couple ou en famille

Il s'agit d'un processus visant à aider une personne (« client ») à apprendre comment faire face à certains problèmes interpersonnels, émotionnels et décisionnels. Le conseil a pour objectif d'aider chaque individu à prendre sa propre vie en main en développant sa capacité à prendre des décisions réalistes et judicieuses, en modifiant son comportement pour que les conséquences soient positives et en lui fournissant des renseignements.

En d'autres termes, le conseil a pour but d'aider le client à s'aider lui-même. Les activités de conseil peuvent se faire avec un individu, en couple ou en famille.

Diapositive 5 : Le conseil...

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Le conseil...

- c'est un processus centré sur le client : spécifique aux besoins de chaque client
- doit être interactif, collaboratif et respectueux
- est destiné à favoriser le développement de l'autonomie et l'auto-responsabilisation des patients
- consiste à poser des questions, obtenir des renseignements, examiner des options et développer des plans d'action

Le conseil est centré sur le client : il est spécifique aux besoins de chaque client. Le conseil devrait augmenter les connaissances en matière de prévention du VIH et aider le client à se concentrer sur les solutions et la réduction des risques.

Il s'agit d'un processus interactif, collaboratif et respectueux orienté vers le développement de l'autonomie et de l'auto-responsabilisation des clients en posant des questions, en obtenant des renseignements, en examinant des options et en développant des plans d'action.

Conseiller, ce n'est pas :

- dire ou diriger
- donner des conseils
- une conversation
- un interrogatoire
- une confession
- une prière.

Diapositive 6 : Qu'est-ce que le conseil sur le VIH et le sida ?

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Qu'est-ce que le conseil sur le VIH et le sida ?

Le conseil sur le VIH et le sida est une communication confidentielle entre un client et un soignant en vue de permettre au client de surmonter le stress et de prendre des décisions personnelles par rapport au VIH et au sida

En ce qui concerne le dépistage du VIH :

- L'objectif du conseil est de fournir au patient des informations adéquates afin de prendre une décision éclairée sur le dépistage du VIH.

Le conseil sur le VIH et le sida est une communication confidentielle entre un client et un soignant en vue de permettre au client de surmonter le stress et de prendre des décisions personnelles par rapport au VIH et au sida.

Définition du conseil sur le VIH/sida par l'OMS/ONUSIDA : dialogue confidentiel entre un client et un conseiller, ayant pour objectif de permettre au client de faire face au stress et de prendre des décisions personnelles se rapportant au VIH/sida.

Le conseil sur le VIH et le sida est centré sur le client et doit aborder spécifiquement les problèmes d'infection et de maladie, la notion de mort, le mode de vie et la sexualité du client, la discrimination sociale et la prévention de la transmission.

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Rôle du conseil et du dépistage du VIH

- Il s'agit du seul moyen de diagnostiquer l'infection par le VIH chez les personnes qui acceptent vraiment de connaître leur statut VIH
- Essentiels à une prévention efficace du VIH en encourageant un changement de comportement afin de réduire la transmission du VIH
- Essentiels pour garantir une utilisation efficace des orientations vers des spécialistes, des traitements et des soins, y compris l'observance thérapeutique

Le dépistage du VIH est le seul moyen de diagnostiquer l'infection par le VIH chez les personnes qui acceptent vraiment de connaître leur statut VIH. Le conseil leur permet de mieux maîtriser l'infection par le VIH et d'avoir un projet d'avenir. Le CDV est essentiel à une prévention efficace du VIH en encourageant un changement de comportement afin de réduire la transmission du VIH. Des études ont montré que le CDV réduit la fréquence des comportements sexuels à haut risque entre les personnes infectées par le VIH et leurs partenaires séronégatifs et qu'il a un impact majeur sur le comportement à risque et les taux de transmission des personnes vivant avec le VIH. En outre, le CDV axé sur les clients entraîne une utilisation plus régulière des préservatifs et une réduction de l'incidence des infections sexuellement transmissibles.

Le CDV est essentiel à l'orientation pour le traitement et les soins, ainsi que pour d'autres services de santé. D'autres conseils sont également importants pour l'observance thérapeutique.

Diapositive 8 : Avantages associés à la connaissance de son statut VIH au niveau individuel

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Avantages associés à la connaissance de son statut VIH

- **Au niveau individuel :**
 - Accès plus rapide aux soins
 - Accès plus rapide au traitement avec une plus grande efficacité et un meilleur résultat clinique
 - Accès approprié aux interventions spécifiques afin d'empêcher la transmission (par ex. transmission verticale)
 - Meilleure maîtrise de l'infection par le VIH et projet d'avenir

Au niveau individuel :

- Accès plus rapide aux soins
- Accès plus rapide au traitement avec une plus grande efficacité et un meilleur résultat clinique
- Accès approprié aux interventions spécifiques afin d'empêcher la transmission (par ex., transmission verticale)
- Meilleure maîtrise de l'infection par le VIH et projet d'avenir.

Diapositive 9 : Avantages associés à la connaissance de son statut VIH au niveau de la communauté

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Avantages associés à la connaissance de son statut VIH

- **Au niveau de la communauté :**
 - Adoption plus rapide et plus durable de comportements plus sûrs
 - Diminution du déni, de la stigmatisation et de la discrimination au sein de la communauté
 - Appui à la mobilisation pour des réponses appropriées
 - Prise de traitement plus rapide pour les personnes vivant avec le VIH et meilleur résultat ; et par conséquent, traitement comme moyen de prévention

Au niveau de la communauté :

- Adoption plus rapide et plus durable de comportements plus sûrs
- Diminution du déni, de la stigmatisation et de la discrimination au sein de la communauté
- Appui à la mobilisation pour des réponses appropriées
- Prise de traitement plus rapide pour les personnes atteintes du VIH et meilleur résultat ; et par conséquent, traitement comme moyen de prévention.

Il existe de plus en plus de preuves suggérant que la réplication virale est contrôlée par un traitement antirétroviral (TAR). En supprimant la quantité de virus chez les personnes atteintes du VIH, il a été montré que le risque de transmission du VIH d'une personne infectée aux autres personnes pouvait être réduit. C'est ce que l'on appelle actuellement « le traitement comme moyen de prévention ». Cela confirme en outre l'importance d'un diagnostic précoce du VIH grâce aux services de dépistage et de conseil. Dans une communauté, lorsqu'un plus grand nombre de personnes connaissent leur statut VIH et que davantage de personnes atteintes du VIH reçoivent un traitement, le risque de transmission du VIH est inférieur.

Diapositive 10 : Différentes approches du conseil et du dépistage du VIH

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Différentes approches du conseil et du dépistage du VIH

- Le conseil et le dépistage du VIH peuvent être :
 - à l'initiative du client, il s'agit du conseil et du dépistage volontaire classique
 - à l'initiative du prestataire de soins, ou « conseil et dépistage du VIH à l'initiative du soignant »
 - à des fins diagnostiques (à l'hôpital pour les patients présentant des signes et symptômes évidents suggérant le sida)
 - obligatoires (contre toutes les recommandations en matière de droits de l'homme)
 - de proximité et communautaires

Il existe différentes approches pour mettre en œuvre le conseil et le dépistage du VIH (CDV) :

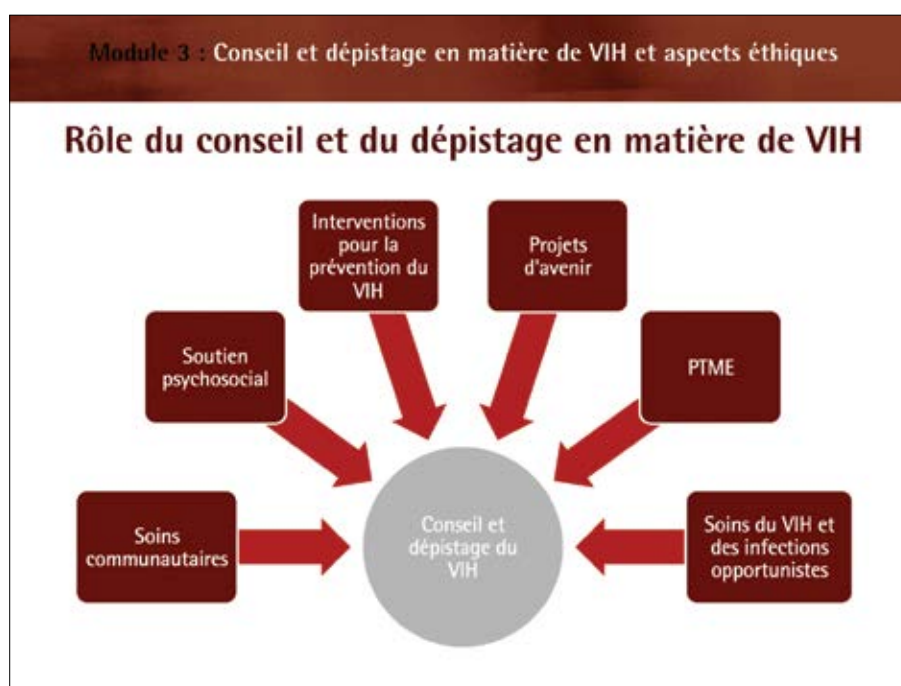
- À l'initiative du client, il s'agit du modèle classique où un client décide lui-même de se soumettre à un test de dépistage du VIH afin de connaître son statut VIH, également connu sous le nom de « Conseil et dépistage à l'initiative du client » ou, plus fréquemment, Conseil et dépistage volontaire.
- À l'initiative du soignant, le soignant prend les devants en proposant systématiquement le test de dépistage comme partie intégrante des soins médicaux aux personnes se rendant dans les établissements de soins. Cette approche est appelée « Conseil et dépistage du VIH à l'initiative du soignant » et a pour objectif de s'assurer que le dépistage du VIH est davantage proposé systématiquement à la population, tout spécialement là où la prévalence est élevée.

- Conseil et dépistage du VIH de proximité et communautaire, lorsque les équipes CDV opèrent en dehors des établissements de santé afin de rapprocher le service des communautés et des endroits où se rassemblent généralement les gens exposés à un risque accru d'exposition au VIH. Le conseil et le dépistage du VIH communautaire peuvent être mis en œuvre de différentes façons et grâce à différentes approches, telles que les camionnettes mobiles CDV, le CDV à domicile ou en porte à porte, sur le lieu de travail, lors d'événements de dépistage communautaire (campagnes de dépistage...).

En outre, le CDV peut être demandé par les soignants pour les clients qui arrivent dans des services de santé avec des signes et symptômes évocateurs du VIH selon une suspicion clinique d'infection par le VIH. Il s'agit du dépistage diagnostique.

Certains pays imposent des dépistages obligatoires à des groupes de population spécifiques tels que les travailleurs étrangers, les prisonniers, les toxicomanes qui s'injectent de la drogue, les clients avant toute intervention chirurgicale, etc. Le dépistage obligatoire est contraire aux recommandations des droits de l'homme et il n'existe aucune preuve indiquant qu'il a un impact sur l'épidémie de VIH. Les approches du CDV seront abordées plus en détail au cours de la session suivante.

Diapositive 11 : Résumé du rôle du conseil et du dépistage en matière de VIH



Le CDV constitue le point de départ pour l'ensemble des services et programmes de soutien disponibles : soins communautaires, soutien psychosocial, interventions en matière de prévention du VIH, projets d'avenir pour le client, prévention de la transmission mère/enfant (PTME) et soins du VIH et des infections opportunistes.

Activité 1

Les participants doivent se diviser en 2 groupes et désigner un porte-parole pour chaque groupe. Chaque groupe doit préparer son travail en 10 minutes et le porte-parole présente le travail de groupe aux autres en 10 minutes.

Prévoyez 10 minutes pour la discussion. Concluez en 5 minutes.

Module 3

Travail en groupe

Groupe 1

Vous souhaitez proposer le conseil et le dépistage en matière de VIH dans votre établissement de santé. Le directeur de l'établissement vous a demandé de justifier la raison pour laquelle il est important de proposer le CDV. Il vous a demandé de faire une brève présentation de 5 minutes lors d'une réunion du personnel.

Groupe 2

En tant que membre du personnel du ministère de la Santé, il vous a été demandé de fournir une note d'information pour l'agence de communication sociale qui va promouvoir le conseil et le dépistage en matière de VIH au sein de la communauté. Vous devrez penser à la façon d'expliquer (en 5 minutes) à la population générale le rôle du conseil et le dépistage en matière de VIH et la raison pour laquelle il est important en tant qu'élément de la réponse au sida.

Conclusion

Montrez la diapositive 11 de nouveau et soulignez le rôle du conseil et le dépistage en matière de VIH.

Rappelez aux participants que le conseil et le dépistage en matière de VIH constitue le point de départ pour l'ensemble des services et programmes de soutien disponibles : soins communautaires, soutien psychosocial, interventions en matière de prévention du VIH, projets d'avenir pour le client, TAR, prévention de la transmission mère/enfant (PTME) et soins du VIH et des infections opportunistes.

Le conseil et le dépistage du VIH :

- constituent l'unique moyen disponible pour diagnostiquer l'infection à VIH
- constituent le point de départ des soins médicaux et du soutien appropriés
- ont pour objectif de permettre au client de s'aider lui-même à surmonter le stress et à prendre des décisions personnelles se rapportant au VIH et au sida
- sont essentiels à une prévention efficace du VIH en encourageant un changement de comportement afin de réduire la transmission du VIH.

Conseil avant et après le dépistage

Diapositive 12

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Objectifs

Section 2 : Conseil préalable et consécutif au test de dépistage

À la fin de cette section, les participants seront capables :

- d'aborder les principes directeurs principaux pour le conseil et le dépistage en matière de VIH
- d'examiner le contenu, les étapes et l'importance du conseil préalable au dépistage
- d'examiner le contenu, les étapes et l'importance du conseil consécutif au dépistage si le résultat est négatif
- d'examiner le contenu, les étapes et l'importance du conseil consécutif au dépistage si le résultat est positif

Voici les principes directeurs du conseil et du dépistage du VIH (CDV) (diapositive 13)

- Le CDV est volontaire et n'est jamais obligatoire (sauf pour le don de sang et les greffes).
- Avant tout dépistage, un consentement éclairé est nécessaire.
- Un conseil de haute qualité est bénéfique avant et après le test de dépistage.
- La confidentialité ne doit jamais être violée.
- Les conseillers doivent encourager une divulgation du statut VIH à des fins bénéfiques. Pendant le conseil, les conseillers doivent demander au client de mentionner les personnes qu'il souhaite informer, comment il souhaite que cela se fasse, et ils doivent lui fournir l'aide nécessaire pour ce faire, etc. (La divulgation au/à la partenaire, à la famille ou à d'autres personnes avec les soignants est souvent très bénéfique.)
- Les soignants doivent s'assurer que le dépistage est de haute qualité et que des mécanismes d'assurance qualité sont en place afin d'obtenir des résultats de test corrects.
- Les mises en contact et l'orientation vers un soutien médical et psychosocial font partie du processus.

Diapositive 13 : Principes directeurs pour le dépistage du VIH

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Principes directeurs pour le dépistage du VIH

- *Dépistage volontaire*
- *Consentement éclairé*
- *Conseil avant et après le dépistage*
- *Confidentialité*
- *Résultat de test correct*
- *Contact avec les services de soins et de traitement*

« Les 5 C »

Le conseil préalable au dépistage a pour but de préparer le client au test de dépistage en (diapositive 14) :

- discutant des façons de faire face à la connaissance de son statut VIH
- abordant la sexualité, les relations, les comportements à risque éventuels associés à la sexualité et aux drogues
- discutant de la prévention
- corrigeant les mythes et fausses informations
- obtenant un consentement pour le dépistage.

Diapositive 14 : Objectifs du conseil préalable au dépistage

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Conseil préalable au dépistage

- Préparer le client au test de dépistage du VIH
- Discuter des façons de faire face à la découverte de son statut VIH
- Aborder la sexualité, les relations, les comportements à risque éventuels associés à la sexualité et aux drogues
- Discuter de la prévention
- Corriger les mythes et fausses informations

Lors du conseil préalable au dépistage, le conseiller fournit des informations, évalue le risque d'infection par le VIH et répond aux besoins émotionnels du client. Il est essentiel que le conseiller crée une relation de confiance mutuelle avec son client car cela peut influencer la décision du client à se soumettre au test de dépistage du VIH (diapositive 15).

Diapositive 15 : Conseil préalable au dépistage

The image shows a slide from a presentation. At the top, there is a dark red header with the text 'Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques'. Below this, the main title of the slide is 'Conseil préalable au dépistage'. Underneath the title, there is a bulleted list of four points: 'Transmission d'informations', 'Évaluation du risque d'infection par le VIH', 'Réponse aux besoins psychologiques du client', and 'Relation de confiance mutuelle entre le conseiller et le client'.

Une session de conseil préalable au dépistage doit inclure les éléments suivants (diapositives 16 et 17) :

- Informations sur le VIH et le sida
- Informations sur les tests utilisés et sur la signification des résultats (« positif », « négatif »)
- Informations sur l'objectif du dépistage
- Informations sur le droit de refuser le dépistage
- Informations sur le traitement et le soutien disponibles une fois le résultat connu
- Évaluation des risques et motif du dépistage
- Discussion sur les implications du résultat du test et, en cas de résultat positif, divulgation au/aux partenaire(s)
- Futures stratégies de prévention
- Consentement éclairé.

Diapositives 16–17 : Contenu du conseil préalable au dépistage

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Contenu du Conseil préalable au dépistage (1)

- Informations sur le VIH et le sida
- Informations sur les tests utilisés et sur la signification des résultats (« positif », « négatif »)
- Informations sur l'objectif du dépistage
- Informations sur le droit de refuser le dépistage
- Informations sur le traitement et le soutien disponibles une fois le résultat connu

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Contenu du Conseil préalable au dépistage (2)

- Évaluation des risques et motif du dépistage
- Discussion sur les implications du résultat du test et, en cas de résultat positif, divulgation au(x) partenaire(s)
- Futures stratégies de prévention
- Consentement éclairé

Diapositive 18 : Conseil après le dépistage

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Conseil après le dépistage

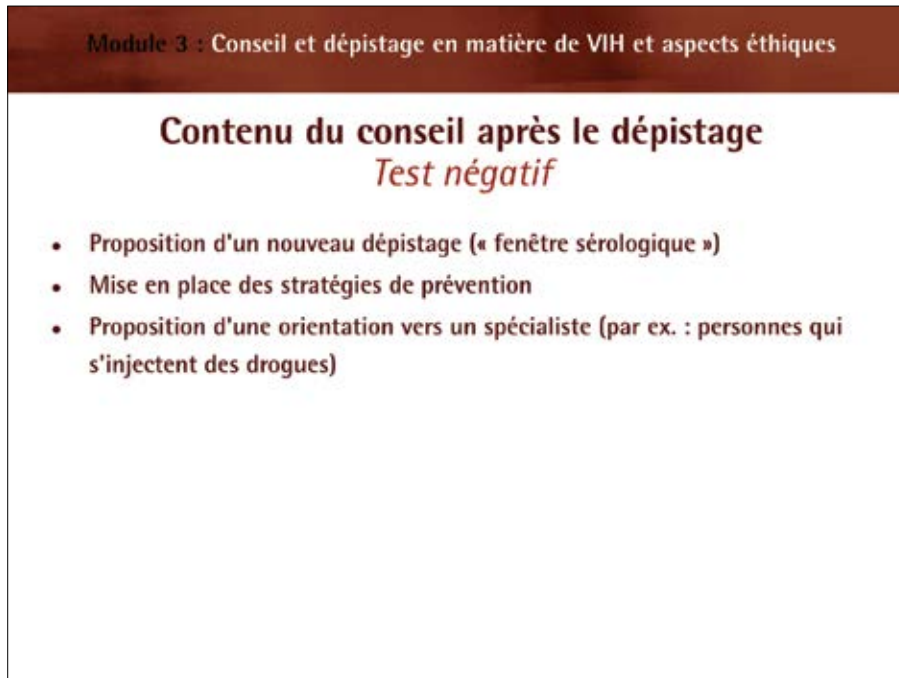
- Après le dépistage, les services et le soutien sont essentiels
- Conseil après le dépistage :
 - Permet au patient de comprendre le résultat du test de dépistage du VIH et d'y faire face
 - Fournit au patient toute autre information nécessaire

Les services et le soutien après le dépistage sont essentiels car ils permettent au client de comprendre le résultat du test de dépistage du VIH et d'y faire face, et lui apportent toutes les autres informations nécessaires. Ils permettent également de s'assurer que l'orientation vers un spécialiste est faite de façon appropriée et que le client bénéficiera au mieux de tous les avantages du CDV (soutien, soins, traitement, interventions de prévention appropriées telles que PTME, réduction des risques pour les toxicomanes...).

La forme et le contenu de la session de conseil après le dépistage dépendent du résultat du test.

Test de dépistage du VIH négatif

Diapositive 19 : Contenu du conseil après le dépistage (test négatif)



Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Contenu du conseil après le dépistage *Test négatif*

- Proposition d'un nouveau dépistage (« fenêtre sérologique »)
- Mise en place des stratégies de prévention
- Proposition d'une orientation vers un spécialiste (par ex. : personnes qui s'injectent des drogues)

Les points suivants doivent être couverts au cours de la session de conseil après un résultat de test de dépistage négatif (diapositive 19) :

Se soumettre à un nouveau test de dépistage (« fenêtre sérologique ») : La fenêtre sérologique est la période pendant laquelle un individu a acquis l'infection par le VIH, sans que son organisme n'ait encore pu développer les anticorps pour lutter contre cette infection. Le temps nécessaire à l'organisme pour fabriquer des anticorps anti-VIH est compris entre 2 semaines et 3 mois à partir de la survenue de l'infection. Pendant cette période, le test de mise en évidence des anticorps anti-VIH est négatif. Cette période est connue sous le nom de « fenêtre sérologique ». Le conseiller doit déterminer si le client a été exposé ou non au VIH moins de trois mois avant la réalisation du test et souligner la nécessité de se soumettre de nouveau au test à la fin de la fenêtre sérologique et d'avoir des rapports sexuels protégés jusqu'à ce que le statut VIH soit définitivement connu. S'il est déterminé que le client a été exposé de façon continue ou régulière à un risque de transmission du VIH, par exemple, en partageant des seringues pour s'injecter de la drogue ou en ayant des relations sexuelles à haut risque de façon répétée, le conseiller doit encourager le client à se soumettre régulièrement à un nouveau test de dépistage, par exemple tous les 3 à 12 mois selon le comportement à risque.

Renforcer les stratégies en matière de prévention : Le conseiller doit renforcer les informations sur la transmission du VIH et le plan de réduction des risques personnels et aider le client à formuler une stratégie pour rester séronégatif, stratégie centrée sur son mode de vie et la nécessité de revoir et d'étudier tous les obstacles à la pratique de rapports sexuels protégés, et, s'il y a lieu, aux pratiques d'injection plus sûres.

Proposition d'une orientation vers un spécialiste (par ex. : personnes qui s'injectent des drogues, centre pour les IST...)

Test de dépistage du VIH positif

Diapositives 20–21 : Contenu du conseil après le dépistage (test positif)

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Contenu du conseil après le dépistage *Test positif*

- Communication claire et concise
- S'assurer de la compréhension
- Parler de la signification du résultat du test et de ses implications personnelles, familiales, sociales et professionnelles

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Contenu du conseil après le dépistage *Test positif*

- Programme de réduction des risques
- Inventaire des options et ressources personnelles
- Informations sur les soins et les services de soutien psychosocial et psychologique
- Discussion sur la divulgation des résultats
- Orientation du patient vers un spécialiste

Lorsqu'il annonce un résultat de test de dépistage du VIH positif, le conseiller doit fournir une communication claire et concise, en s'assurant que le client comprend la signification du résultat et ce que cela implique aux niveaux personnel, familial, social et professionnel (diapositive 20).

Le conseiller doit offrir un environnement propice, sûr et humain pour permettre au client de s'exprimer et de livrer ses sentiments et ses pensées.

Voici d'autres points devant être couverts au cours de cette session (diapositive 21) :

- Programme de réduction des risques
- Inventaire des options et ressources personnelles
- Informations sur les soins et les services de soutien psychosocial et psychologique
- Discussion sur la divulgation au(x) partenaire(s) et à la famille

À la fin de la session, le conseiller doit également organiser des sessions de suivi ou une orientation-recours si nécessaire.

Diapositive 22 : Conseil en couple

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Conseil pour les couples

- **Avantages :**
 - Permet une opportunité de divulgation mutuelle des résultats
 - Soutien les couples pour qu'ils développent un plan de gestion commune des risques
 - Donne l'occasion aux hommes de s'engager dans les soins et le traitement (TAR, PTME, traitement comme moyen de prévention)
 - Réduit la stigmatisation et la discrimination
- **Risque éventuel :**
 - Violence exercée par le partenaire intime

Le CDV en couple est essentiel et fournit les résultats de test et des conseils aux partenaires simultanément, ce qui permet une divulgation mutuelle, un soutien aux couples et le développement d'un plan de gestion commune des risques de VIH (diapositive 22).

Le CDV en couple peut être proposé dans les établissements de santé, y compris le service de soins prénatals, grâce à une approche à l'initiative du client ou à l'initiative du soignant et grâce à d'autres approches de CDV.

Le conseil pour les couples permet d'engager les hommes et de les impliquer dans les soins et le traitement grâce à leur partenaire féminine (TAR, PTME, voire même le traitement comme moyen de prévention).

Cependant, les craintes de violences conjugales sont à la base de la réticence de certains soignants à encourager les interventions en couple. Selon les recommandations de l'OMS, le personnel de santé doit être conscient des violences conjugales et doit être formé pour détecter les violences conjugales et y faire face dans le cadre du conseil en couple. Les femmes présentant des antécédents de violences conjugales doivent recevoir des conseils continus et être aidées à prendre des décisions réfléchies en ce qui concerne la sécurité et la possibilité d'implication de leur partenaire dans le dépistage ou la divulgation.

Voici les principes qui dirigent le CDV :

- Le dépistage est volontaire et non obligatoire
- L'obtention du consentement éclairé est impérative
- La confidentialité est cruciale
- Des mécanismes d'assurance qualité doivent être mis en place afin de s'assurer que les résultats du test sont corrects
- Des mécanismes d'orientation vers un soutien médical et psychosocial doivent être mis en place
 - Les sessions de conseil préalable au dépistage ont pour objectif de préparer le client au test de dépistage du VIH, y compris d'avoir une discussion sur les façons de faire face à la connaissance de son statut VIH et sur la prévention
 - Les sessions de conseil après le dépistage permettent au client de prendre une décision éclairée, d'accepter de se soumettre au test de dépistage et de comprendre le résultat du test de dépistage du VIH et d'y faire face, et apportent au client toutes les autres informations requises. Le conseil après le test de dépistage du VIH pour un résultat positif est différent du conseil après le test de dépistage du VIH pour un résultat négatif.
 - Le conseil en couple est essentiel pour aider les couples à développer un plan de gestion commune des risques et permet de réduire la stigmatisation et d'engager les hommes dans le traitement et les soins. Cependant, tout risque éventuel de violences conjugales doit d'abord être évalué et pris en compte avant d'engager les couples dans le CDV.

Éthique et compétences des conseillers

Diapositive 23

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Éthique et compétences du conseiller

Objectifs

À la fin de cette section, les participants seront capables de :

- comprendre qu'il est important que le conseiller réfléchisse sur lui-même ;
- comprendre qu'il faut respecter les personnes indépendamment de leurs valeurs, leur culture, leur orientation sexuelle, etc. ;
- prendre en compte et changer les attitudes susceptibles d'avoir un impact négatif sur la relation client-conseiller.

Activité 2 : Prise de conscience des conseillers par rapport au VIH et au sida (15 min.)

Montrez la diapositive et remettez-en une copie à chaque participant. Expliquez aux participants que les conseillers, et les prestataires de soins en général, doivent être conscients de leurs propres sentiments. Les conseillers doivent réfléchir sur leurs propres sentiments et attitudes et doivent savoir comment ils réagissent émotionnellement.

Les conseillers, ainsi que les prestataires de soins, sont des êtres humains, et ils ne sont pas à l'abri de ressentir des craintes et de l'anxiété par rapport au VIH et au sida. Si les conseillers n'opèrent pas une prise de conscience, ils ne peuvent pas aider les autres efficacement.

Invitez les participants à réfléchir à leurs propres sentiments et attitudes pendant 10 minutes en répondant aux questions du formulaire. Expliquez aux participants qu'il s'agit d'un exercice de réflexion sur soi et que, par conséquent, ils ne doivent pas partager leurs réponses entre eux.

Laissez 10 minutes pour l'exercice sur la réflexion sur soi.

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Auto-réflexion du conseiller sur le VIH et le sida

- Quels sont mes sentiments concernant les personnes qui se sont placées dans une situation de risque vis-à-vis de l'infection du fait de leur comportement ?
- Quels sont mes sentiments concernant les personnes qui sont infectées par le VIH ou malades du sida ?
- Quelles pratiques sexuelles j'aurais le plus de mal à évoquer, compte tenu de mes valeurs personnelles et culturelles ?
- Quels mots de la langue de tous les jours/d'argot utiliserais-je/ou n'utiliserais-je jamais pour expliquer des pratiques ou comportements à risque à des clients qui peuvent être différents de moi au plan culturel ou sexuel, ou qui sont plus jeunes ou plus vieux que moi ?
- Puis-je utiliser mes propres valeurs comme références pour tout le monde ?

Lorsqu'ils administrent le CDV, les conseillers doivent être conscients de certains problèmes éthiques et doivent y faire face (diapositive 25).

- **Responsabilité** : et redevabilité
- **Compétences** : tout spécialement, la cohérence et l'exactitude des informations fournies lors du conseil doivent être régulières au niveau du contenu et dans le temps.
- **Consentement éclairé** : les conseillers doivent savoir que le test de dépistage du VIH doit toujours être volontaire et qu'il doit avoir lieu uniquement après que le client a donné son consentement éclairé. Les clients informés qui acceptent de se soumettre au test de dépistage doivent être physiquement et mentalement sains pour garantir qu'ils comprennent les risques relatifs, les risques et avantages impliqués par la réalisation ou la non-réalisation du dépistage.
- **Droit de refus** : le droit de refus est accordé et le client doit savoir qu'il peut refuser le test de dépistage sans aucune conséquence négative sur les autres services dont il pourrait bénéficier dans l'établissement où a lieu ce test de dépistage.
- **Vie privée et confidentialité** : facteur le plus important de la relation conseiller/client. Le client doit être rassuré en lui indiquant qu'en aucun cas la confidentialité ne sera violée.

Diapositive 25 : Questions d'éthique pour le dépistage et le conseil en matière de VIH

Module 3: Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Questions d'éthique pour le dépistage et le conseil en matière de VIH

- Responsabilité
- Compétences
- Consentement éclairé
- Vie privée et confidentialité
- Droit de refus
- Pratiques non discriminantes
- Aider les personnes qui ont des pratiques illégales au regard de la législation nationale/locale (prostitution, consommation de drogues, homosexualité)

- **Pratique antidiscriminatoire** : les conseillers doivent montrer leur acceptation et ne doivent pas juger les clients, mais au contraire essayer d'accepter les clients, quels que soient leur milieu socio-économique, ethnique ou religieux, leur profession ou leurs relations personnelles.
- **Aider les clients qui ont des pratiques jugées « illégales » en vertu de la loi nationale/locale** (par ex., prostitution, toxicomanie, homosexualité).

Diapositive 26 : Qualités d'un bon conseiller

Module 3: Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Qualités d'un bon conseiller

- Respecter la confidentialité
- Être sincère
- Être à l'écoute
- Garder un regard positif en toutes circonstances
- Croire le patient
- Tenir compte de la culture
- Être honnête
- Faire preuve de patience
- Parler librement
- Éviter le ton moralisateur
- Avoir de l'empathie
- Être bien informé

Certaines compétences et qualités sont essentielles chez un bon conseiller (diapositive 26)

- **Confidentialité** : elle est essentielle. Aucune violation de la confidentialité en aucun cas et pas de commérages pour gagner la confiance des clients et accroître la crédibilité vis-à-vis de ces derniers. Le non-respect de la confidentialité compromettra tous les efforts déployés pour faire accepter le conseil et le dépistage communautaire.
- **Authenticité** : une relation authentique entre le conseiller et son client constitue la base d'un conseil efficace.
- **Écoute** : capacité du conseiller à écouter activement le client lorsqu'il parle. L'écoute permet au conseiller de découvrir les préoccupations du client, de détecter les thèmes fréquents et de révéler les omissions dans les remarques du client.
- **Regard positif inconditionnel** : la chaleur humaine est essentielle dans toute relation.
- **Croire le client** : pour le client, il est très réconfortant de voir que quelqu'un comprend ce qu'il ressent.
- **Sensibilité culturelle** : le conseiller doit montrer du respect envers les croyances et culture du client.
- **Honnêteté** : le conseiller doit connaître ses propres limites et savoir quand il doit orienter le client vers un autre expert, si cela est possible.
- **Patience** : le conseiller doit s'assurer qu'un temps approprié est alloué au processus de conseil.
- **Expression libre** : les clients doivent être encouragés à ne pas bloquer l'expression libre de leurs sentiments, par ex., pleurs, colère, etc.
- **Absence de jugement** : les conseillers doivent montrer du respect et connaître les différences culturelles et de rôle par rapport au sexe, à l'origine ethnique, à la religion, à l'orientation sexuelle, à l'invalidité et au statut socio-économique, tout en éliminant les préjugés et partis pris personnels à propos de ces différences.

- **Empathie** : l'empathie implique de s'identifier au client, de comprendre ses pensées et sentiments et d'indiquer au client qu'on le comprend.
- **Connaissances** : pour les conseillers, il est essentiel d'avoir des connaissances précises et récentes et de suivre une formation continue.

Activité 3 : Valeurs

- Instructions :
 - Montrez la diapositive 27.
 - Demandez aux participants de classer les éléments en termes de valeur pour eux.
 - Notez qu'ils doivent être classés de 1 à 7, 1 étant le plus important et 7 le moins important.
 - Demandez aux participants de justifier leur choix de classement (10 min.).
 - Soulignez que les différences au sein du groupe sont dues aux différentes valeurs.

Diapositive 27 : Valeurs

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Valeurs

- Veuillez classer les termes suivants en fonction de la valeur que vous leur accordez :
 - Santé
 - Plaisir
 - Liberté
 - Sexualité
 - Famille
 - Contrôle
 - Carrière

Activité 4 : Déclarations controversées

- Instructions :
 - Montrez les diapositives 28 et 29.
 - Demandez aux participants de se répartir en 2 ou 3 groupes et de mentionner s'ils sont d'accord ou non avec les affirmations.
 - Demandez-leur d'aborder certaines des différences au sein de leur groupe.
 - Précisez que ces différences au sein du groupe reflètent les différentes valeurs, attitudes et croyances.

Demandez aux participants s'ils ont d'autres questions.

Diapositive 28 : Déclarations controversées (1)

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Déclarations controversées (1)

1. Les femmes séropositives ne devraient pas avoir d'enfants
2. Les personnes malades du sida ne devraient pas être autorisées à continuer à travailler
3. Le sida est principalement un problème pour les personnes ayant un comportement immoral
4. Les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes s'adonnent à des comportements sexuels anormaux
5. Les personnes infectées par le VIH devraient être isolées pour prévenir toute autre transmission
6. Prodiguer des soins aux personnes infectées par le VIH représente une responsabilité collective
7. Je serais gêné(e) d'inviter chez moi quelqu'un qui est infecté par le VIH

Diapositive 29 : Déclarations controversées (2)

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Déclarations controversées (2)

8. Les chirurgiens devraient imposer un dépistage à tous les patients pour rechercher une infection au VIH avant toute opération chirurgicale
9. Je serais gêné(e) de discuter de sexualité avec une personne du sexe opposé
10. Les consommateurs de drogues par injections devraient être soumis à un dépistage obligatoire du VIH
11. Pour les hommes, il est acceptable d'avoir des relations sexuelles avant le mariage
12. Les écoliers ne devraient pas être informés des relations sexuelles sans risque
13. Les femmes ne devraient jamais avoir de relations sexuelles extraconjugales

Session 3 : Approches pour le conseil et le dépistage en matière de VIH

Diapositive 1



Diapositive 2

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Objectifs

Après cette section, les participants seront capables :

- de définir les différentes approches pour le conseil et le dépistage du VIH et leurs buts et objectifs
- d'expliquer la différence entre les approches du dépistage du VIH à l'initiative du prestataire et à l'initiative du client
- d'examiner l'efficacité renforcée du dépistage et du conseil volontaire pour le VIH par rapport au dépistage obligatoire

Diapositive 3 : Catégories pour le dépistage du VIH

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Catégories pour le dépistage du VIH

1. Conseil et dépistage volontaire
2. Conseil et dépistage à l'initiative du soignant
3. Dépistage diagnostique
4. Dépistage obligatoire
5. Dépistage pour la recherche et la surveillance
6. Auto-dépistage

Le conseil et le dépistage du VIH (CDV) peuvent être dispensés via différentes approches (diapositive 3) :

- Conseil et dépistage volontaire (CDv)
- Conseil et dépistage à l'initiative du soignant (CDIS)
- Dépistage diagnostique
- Dépistage obligatoire
- Dépistage pour la recherche et la surveillance
- Auto-dépistage

Diapositive 4 : Dépistage obligatoire

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

1. Dépistage obligatoire

- **Dépistage obligatoire du VIH recommandé dans certaines situations spéciales :**
 - Sang destiné à la transfusion ou à la fabrication de produits sanguins
 - Avant toutes les procédures impliquant un transfert de fluides corporels ou de parties du corps (insémination artificielle, greffes de cornée, sperme et greffes d'organe)

Le dépistage obligatoire du VIH est recommandé uniquement dans des cas spéciaux et limités (diapositive 4) :

- Sang destiné à la transfusion ou à la fabrication de produits sanguins
- Avant toutes les procédures impliquant un transfert de fluides corporels ou de parties du corps (insémination artificielle, greffes de cornée, sperme et greffes d'organe).

Diapositive 5 : Dépistage obligatoire

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

1. Dépistage obligatoire

- **Le dépistage obligatoire du VIH est parfois réalisé :**
 - pour les demandeurs de visa, à des fins d'immigration
 - avant une embauche
 - pour l'évaluation médicale régulière du personnel militaire
 - pour les assurances médicales
 - pour certaines populations (travailleurs du sexe, hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, personnes qui s'injectent des drogues)

En pratique, le dépistage obligatoire du VIH est parfois réalisé dans plusieurs cas, tels que (diapositive 5) :

- Pour les demandeurs de visa, à des fins d'immigration
- Avant une embauche
- Pour l'évaluation médicale régulière du personnel militaire
- Pour les assurances médicales
- Pour certaines populations (travailleurs du sexe, hommes ayant des rapports avec des hommes, personnes qui s'injectent des drogues...).

Les individus sont contraints de se soumettre au test de dépistage du VIH sans aucune forme de conseil et avec des conséquences indésirables sur leur vie s'ils se révèlent être séropositifs (expulsion, déni de service, emprisonnement, refus de soins, etc.).

Diapositive 6 : Il n'existe aucune justification de santé publique pour le dépistage obligatoire

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Il n'existe aucune justification de santé publique pour le dépistage obligatoire

- **Des études et l'expérience en santé publique montrent que :**
 - le dépistage obligatoire du VIH est contre-productif car il tend à marginaliser les individus exposés à un risque élevé d'infection par le VIH (pas d'accès aux programmes d'éducation et de conseil)
 - le dépistage du VIH réalisé de façon volontaire et avec des conseils appropriés est plus à même d'encourager un changement de comportement que le dépistage obligatoire

Des études et l'expérience en santé publique montrent que (diapositive 6) :

- le dépistage obligatoire du VIH est contre-productif car il tend à marginaliser les individus exposés à un risque élevé d'infection par le VIH (pas d'accès aux programmes d'éducation et de conseil).
- le dépistage du VIH réalisé de façon volontaire et avec des conseils appropriés est plus à même d'encourager un changement de comportement que le dépistage obligatoire. En effet, le dépistage obligatoire ne change pas le comportement à haut risque. Seules la formation et la sensibilisation peuvent y parvenir.

Diapositive 7 : Il n'existe aucune justification de santé publique pour le dépistage obligatoire

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Il n'existe aucune justification de santé publique pour le dépistage obligatoire

- Le dépistage obligatoire du VIH entache la crédibilité des services de santé
- Le dépistage obligatoire du VIH crée un faux sentiment de sécurité au sein de la population générale (à savoir que, comme toutes les personnes infectées par le VIH sont connues, il est inutile de prendre les précautions nécessaires)
- Le dépistage obligatoire du VIH constitue un gaspillage des ressources et est inexact (« fenêtre sérologique »)

Le dépistage obligatoire du VIH entache la crédibilité des services de santé et le fait de forcer les individus à subir le test de dépistage du VIH crée un climat de peur (diapositive 7). Le dépistage obligatoire du VIH créerait un faux sentiment de sécurité au sein de la population générale, et les individus qui se révèlent séronégatifs penseront à tort qu'ils sont hors de danger, que toutes les personnes infectées par le VIH sont connues et qu'il n'est pas utile de prendre les précautions nécessaires. Cela les dissuade de changer leur comportement et leur fait penser que le VIH ne les concerne pas.

Le dépistage obligatoire du VIH peut conduire à un faux sentiment de sécurité dû à un résultat de test négatif en raison de la fenêtre sérologique. Il peut falloir jusqu'à trois mois pour que les anticorps anti-VIH soient décelés dans le sang. Si les individus subissent le test avant, il se peut qu'ils ne soient pas séropositifs alors qu'ils sont en fait infectés par le VIH. Même si la population entière subissait le test, les individus devraient se soumettre au test plusieurs fois pour garantir que les résultats sont exacts.

Diapositive 8 : Dépistage obligatoire

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Dépistage obligatoire

- Le dépistage obligatoire du VIH n'est efficace ni au niveau de la santé publique, ni au niveau éthique
 - Il ne tient pas compte du choix des individus et il viole les principes, tels que le droit à la vie privée, et les devoirs d'ordre éthique pour obtenir le consentement éclairé et maintenir la confidentialité
 - Fardeau du coût

L'ONUSIDA et l'OMS ne soutiennent pas le dépistage obligatoire des individus pour des motifs de santé publique (à l'exception du dépistage des donneurs de sang, de sperme et d'organes)

Le dépistage obligatoire du VIH n'est efficace ni au niveau de la santé publique, ni au niveau éthique, car il ne tient pas compte du choix des individus et viole les principes tels que le droit à la vie privée et les devoirs éthiques pour obtenir le consentement éclairé et maintenir la confidentialité (diapositive 8). En outre, le coût de ce dépistage serait important et l'argent serait détourné des programmes de prévention plus efficaces.

Dans de nombreux cas où le dépistage obligatoire est pratiqué, d'autres mesures discriminatoires sont appliquées telles que l'expulsion de migrants, le refus des interventions médicales dans les établissements de santé, la divulgation non consentie du statut VIH à des tiers, la perte d'emploi, etc.

L'ONUSIDA et l'OMS ne soutiennent pas le dépistage obligatoire des individus pour des motifs de santé publique (à l'exception du dépistage pour les donneurs de sang, de sperme et d'organe).

2. Conseil et dépistage volontaire

- Également connu sous le nom de « Conseil et dépistage à l'initiative du patient »
- Modèle classique, « Participation »
- Processus actif individuel d'un individu pour se soumettre à un dépistage du VIH afin de connaître son statut VIH
- Consentement éclairé et confidentialité
- Dépistage anonyme possible
- Essentiels à l'efficacité de la prévention du VIH

Également connu sous le nom de « Conseil et dépistage à l'initiative du client », il s'agit du modèle classique de conseil et dépistage volontaire où les clients doivent « participer » : processus actif individuel d'un individu pour se soumettre à un test de dépistage du VIH afin de connaître son statut VIH (diapositive 9).

Le consentement éclairé et la confidentialité sont garantis et parfois le conseil et dépistage volontaire peut être réalisé de façon anonyme. Lors du dépistage anonyme du VIH, aucune donnée permettant d'identifier la personne testée n'est conservée. Ainsi, le dépistage anonyme ne permet pas d'enregistrer et de rapporter les résultats de test aux autorités de santé publique avec le nom de la personne.

De nombreux bénéfices de l'accès au dépistage anonyme ont été documentés au fil des ans, et des données empiriques suggèrent même que la disponibilité du dépistage anonyme encourage le dépistage volontaire, tout particulièrement chez les membres de groupes pouvant faire face à la stigmatisation et à la discrimination. La disponibilité du dépistage anonyme encourage les individus à le pratiquer et, plus spécifiquement, les individus exposés au plus haut risque.

Le conseil et dépistage volontaire, et notamment le Conseil et le dépistage à l'initiative du client, sont essentiels à l'efficacité de la prévention du VIH et se révèlent efficace pour augmenter la compréhension des risques, fournir un environnement favorable où l'on peut apprendre son statut VIH, obtenir un changement de comportement pour la prévention et augmenter l'accès au soutien.

Diapositive 10 : Conseil et dépistage volontaire

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

2. Conseil et dépistage volontaire « Vous pouvez le faire partout ! »

- Sites fixes, sites indépendants
- En établissement de santé : centre pour les IST, la tuberculose, centre de soins
- Conseil et dépistage volontaire mobile/de proximité (tout spécialement dans les zones rurales)
- Au niveau de la communauté (écoles, universités, clubs de jeunes)
- Lieu de travail (usines, bureaux)
- À domicile (initiatives de dépistage « porte à porte »)
- Ciblé (principales populations exposées à un risque accru)

Le conseil et dépistage volontaire ou le dépistage et le conseil à l'initiative du client peut être pratiqué dans de nombreux endroits (diapositive 10) :

- Sites fixes, sites indépendants (souvent dirigés par des ONG)
- En établissement de santé : centre pour les IST, la tuberculose, centre de soins
- Conseil et dépistage volontaire mobile/de proximité (tout spécialement dans les zones rurales)
- Au niveau de la communauté (écoles, universités, clubs de jeunes)
- Lieu de travail (usines, bureaux)
- À domicile (initiatives de dépistage « porte à porte »)
- Ciblé (dans les lieux de drague des principales populations exposées à un risque accru, comme les hommes homosexuels, les travailleurs du sexe...)

3. Conseil et dépistage à l'initiative du soignant

- Proposition « systématique » du dépistage du VIH par les soignants
- Patients asymptomatiques
- Droit de refus garanti => « Non-participation »

Le conseil et le dépistage du VIH à l'initiative du soignant est une proposition « systématique » par les soignants du test de dépistage du VIH comme partie intégrante des soins médicaux aux personnes qui se rendent dans les établissements de santé (diapositive 11).

Le conseil et le dépistage du VIH à l'initiative du soignant offre la possibilité de s'assurer que le VIH est davantage systématiquement diagnostiqué dans les établissements de santé afin de faciliter l'accès des clients aux services nécessaires de soutien, de soins, de traitement et de prévention du VIH.

Dans ce type de dépistage, le droit de refus d'un client est garanti et il peut se retirer du dépistage à tout moment (« non-participation »). Dans les approches de non-participation, le soignant suppose que le client a accepté de subir le test, à moins qu'il n'exprime expressément son refus de le subir.

Diapositive 12 : Conseil et dépistage à l'initiative du soignant

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

3. Conseil et dépistage à l'initiative du soignant

- **Contexte :**
 - Dans le contexte de la grossesse (pour proposer une prévention de la transmission mère/enfant par traitement antirétroviral)
 - Dans les centres de traitement des infections sexuellement transmissibles (IST)
 - Dans les établissements de soins communautaires et cliniques
 - Dans les services de prise en charge de l'injection de drogues, le service des urgences dans les hôpitaux, les services de médecine interne dans les hôpitaux, les cabinets médicaux...

Le Conseil et le dépistage à l'initiative du soignant a été mis en œuvre avec succès dans un grand nombre d'établissements dans le monde entier (diapositive 12). Ce type de conseil et dépistage doit être introduit là où les personnes atteintes du VIH sont les plus à même d'avoir recours à des services de santé pour des pathologies liées au VIH, telles que les services pour la TB et les IST, ou dans les services où la prévention du VIH peut être optimale. Selon les niveaux épidémiques, le CDIS doit être introduit, tout en ne s'y limitant pas, dans les services suivants :

- Dans le contexte de la grossesse, dans les services de soins prénatals, dans les salles de travail et d'accouchement (pour proposer une prévention antirétrovirale contre la transmission mère-enfant).
- Dans les centres d'infections sexuellement transmissibles (IST).
- Dans les services de lutte antituberculeuse.
- Dans les établissements de soins communautaires et cliniques.
- Dans les services de traitement contre l'injection de drogues, les services ciblés pour les principales populations exposées à un risque accru de transmission sexuelle du VIH, le service des urgences dans les hôpitaux, les services de médecine interne dans les hôpitaux, les cabinets médicaux...

Diapositive 13 : Conseil et dépistage du VIH à l'initiative du soignant pour les femmes enceintes

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

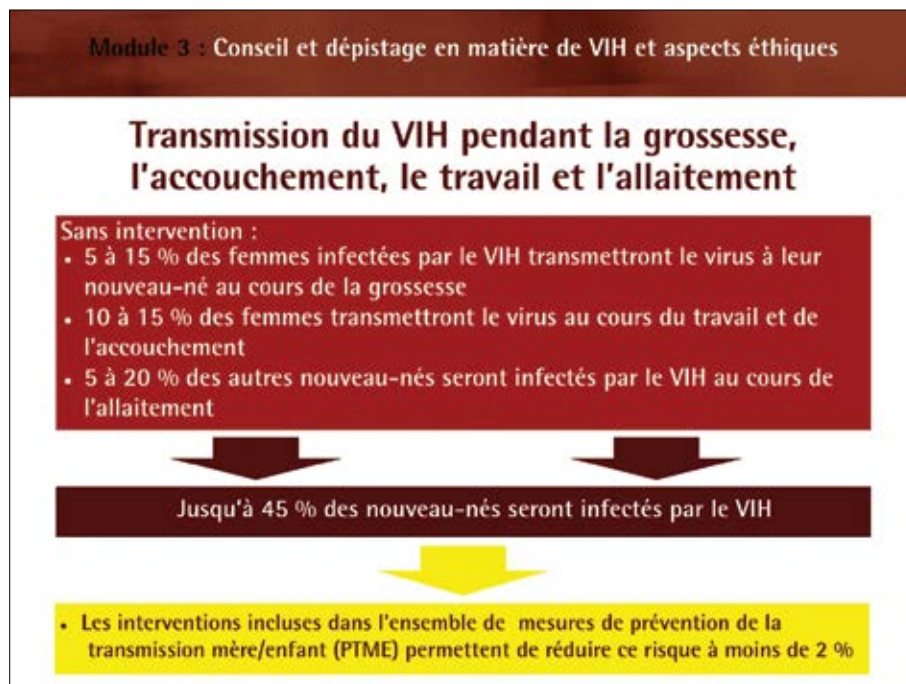
Conseil et dépistage à l'initiative du prestataire de soins pour les femmes enceintes

- **L'identification précoce de l'infection par le VIH chez une femme enceinte lui permet de participer à des programmes de prévention de la transmission mère-enfant (PTME) en :**
 - maintenant ou en améliorant son état de santé grâce à un accès continu aux soins, traitement et soutien
 - réduisant le risque de transmission du virus à son partenaire qui peut être séronégatif
 - bénéficiant de toutes les interventions PTME disponibles afin de réduire le risque de transmission du virus au bébé.

Le diagnostic précoce de l'infection par le VIH permet à une femme enceinte de participer à des programmes de prévention de la transmission mère/enfant (PTME) en (diapositive 13):

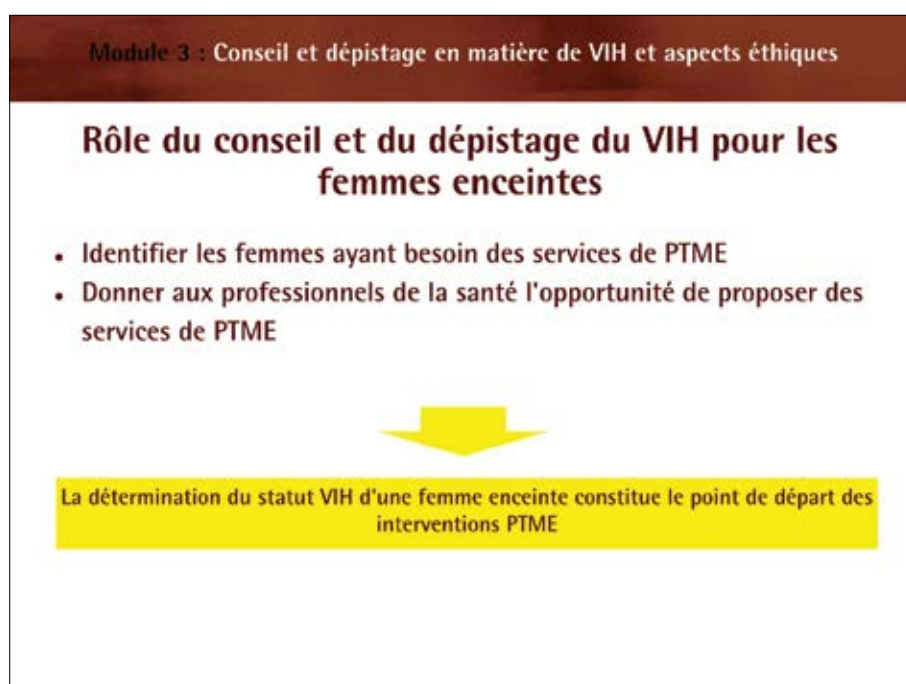
- maintenant ou en améliorant son état de santé grâce à un accès continu aux soins, traitement et soutien contre le VIH ;
- bénéficiant de toutes les interventions PTME disponibles afin de réduire le risque de transmission du virus au bébé ;
- s'assurant que son nouveau-né reçoit les interventions prophylactiques nécessaires immédiatement après la naissance.
- Si le nouveau-né est séropositif, en garantissant son diagnostic précoce et le traitement ultérieur pour améliorer son état de santé.

Diapositive 14 : Transmission du VIH pendant la grossesse, l'accouchement, le travail et l'allaitement



Sans aucune intervention : Cinq à 15 % des femmes atteintes du VIH transmettront le virus à leur nouveau-né au cours de la grossesse, 10 à 15 % transmettront le virus au cours du travail et de l'accouchement, et 5 à 20 % des nouveau-nés seront infectés par le VIH au cours de l'allaitement, soit jusqu'à 45 % des nouveau-nés infectés par le VIH (diapositive 14), tandis que les interventions incluses dans le kit de prévention de la transmission mère/enfant (PTME) permettent de réduire ce risque à moins de 2 %.

Diapositive 15 : Rôle du conseil et du dépistage du VIH pour les femmes enceintes



Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Conseil et dépistage du VIH à l'initiative du soignant

- **Les patients ne doivent pas être soumis à un test de dépistage du VIH :**
 - contre leur volonté
 - à leur insu
 - sans informations adéquates
 - sans recevoir leurs résultats de test
 - sans lien avec les services nécessaires

Les clients ne doivent jamais subir le test de dépistage du VIH :

- contre leur volonté
- à leur insu
- sans informations adéquates
- sans recevoir leurs résultats de test
- sans lien avec les services nécessaires (diapositive 16)

Ce test de dépistage du VIH est pratiqué chaque fois qu'un client présente des signes ou symptômes correspondant à une maladie associée au VIH ou au sida, et l'objectif est de faciliter le diagnostic clinique et la prise en charge (il est nécessaire de connaître le statut VIH pour un traitement optimal) (diapositive 17).

Néanmoins, les conditions de confidentialités fondamentales, le consentement et le conseil s'appliquent (sauf en cas de perte de connaissance).

Diapositive 17 : Dépistage diagnostique du VIH

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

4. Dépistage diagnostique du VIH

- Signes ou symptômes correspondant à une maladie associée au VIH ou au sida
- Objectif : faciliter le diagnostic clinique et la prise en charge (il est nécessaire de connaître le statut VIH pour avoir un traitement optimal)
- Les conditions de confidentialité fondamentales, le consentement et le conseil s'appliquent (sauf en cas de perte de connaissance du patient)

Diapositive 18 : Auto-dépistage

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

5. Auto-dépistage

Avantages :

- Possibilité d'augmenter les connaissances sur le statut VIH
- Meilleure confidentialité
- Plus grande commodité
- Autonomie et autonomisation
- Possibilité de réduire la stigmatisation
- Requier moins de ressources de la part du système de santé

Mises en garde :

- Plus grand risque de résultats inexacts (il est essentiel de répéter le dépistage de tous les résultats positifs pour obtenir des informations exactes)
- Séquelles psychologiques (le dépistage n'est pas associé à un conseil)
- Il est plus difficile de l'associer à des services par la suite
- Contrainte éventuelle/utilisation non éthique
- Élimination en toute sécurité

Module 3

Des kits pour pratiquer le test de l'auto-dépistage du VIH sont déjà disponibles dans certains pays dans les pharmacies ou sur Internet. L'auto-dépistage peut présenter des avantages, à savoir (diapositive 18) :

- Il permet d'augmenter les connaissances du statut VIH
- La confidentialité et la praticité sont significativement augmentées
- Il garantit l'autonomie et l'autonomisation des clients qui l'utilisent
- Il aide à réduire la stigmatisation
- Et il requiert moins de ressources de la part du système de santé.

Cependant, il faut connaître ses limites et faire attention aux problèmes suivants lors de son utilisation :

- En raison du risque de mauvaise manipulation, il existe une possibilité accrue de résultats inexacts.
- Le dépistage automatique peut impliquer des séquelles psychologiques car il n'est pas associé à un conseil.
- Le lien avec des services après dépistage est plus difficile à établir.
- Il existe un risque éventuel de contrainte et d'utilisation non éthique.
- Élimination en toute sécurité.

Il existe plusieurs approches pour le conseil et le dépistage en matière VIH selon le contexte :

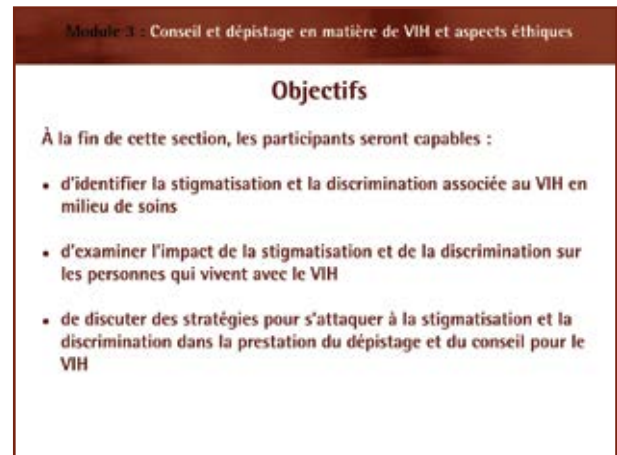
- Le dépistage obligatoire du VIH n'est recommandé que pour le sang destiné aux transfusions ou à la fabrication de produits sanguins et avant toutes les procédures impliquant un transfert de fluides corporels ou de parties du corps. L'ONUSIDA et l'OMS ne soutiennent pas le dépistage obligatoire des individus pour des motifs de santé publique.
- Le conseil et le dépistage volontaire, également connu sous le nom de « Conseil et dépistage à l'initiative du client », est le modèle classique, où l'individu souhaite activement subir un test de dépistage du VIH afin de connaître son statut VIH.
- Le conseil et le dépistage à l'initiative du soignant constituent une offre « systématique » de test de dépistage du VIH par des soignants à des clients asymptomatiques. Le droit de refuser le test est garanti et ce type de dépistage n'est pas un dépistage obligatoire.
- Le dépistage diagnostique du VIH est indiqué chaque fois qu'il y a des signes ou symptômes correspondant à une maladie associée au VIH ou au sida, et l'objectif est de faciliter le diagnostic clinique du statut VIH, nécessaire à un traitement optimal.
- L'auto-dépistage du VIH permet d'augmenter les connaissances sur le VIH et de réduire la stigmatisation, mais certains risques éventuels, tels que le risque de mauvaise manipulation et l'absence totale de conseil, doivent être pris en compte.

Session 4 : Stigmatisation et discrimination en milieu de soins

Diapositive 1



Diapositive 2



Activité 4

L'objectif de cette activité est d'aider à reconnaître le rôle des stéréotypes dans la stigmatisation et admettre que nos propres croyances influent sur notre manière d'interagir avec les autres ou de les traiter (25 minutes).

Matériels

- Feuilles de papier ou fiches
- Scotch, trombones
- Tableau à feuilles mobiles et stylos

Préparation

Comptez les participants et veillez à ce que chacun d'entre eux ait une feuille.

Sur environ deux tiers des feuilles, inscrivez la description d'une personne qui fait parfois l'objet d'une stigmatisation ou de stéréotypes, à partir de la liste suivante :

- Personne infectée par le VIH
- Professionnel(le) du sexe
- Consommateur de drogues
- Alcoolique
- Personne souffrant de troubles mentaux
- Homme homosexuel
- Femme homosexuelle
- Immigrant ou réfugié
- Prisonnier (ou ancien prisonnier)
- Membre d'une minorité religieuse
- Personne handicapée

Module 3

Sur les autres morceaux de papier, écrivez le titre d'une personne qui n'est généralement pas stigmatisée, à partir de la liste suivante :

- Médecin
- Infirmier
- Sage-femme
- Avocat
- Juge
- Enseignant
- Scientifique
- Ingénieur

Écrivez suffisamment gros pour que les participants arrivent à lire, même à l'autre bout de la pièce.

Instructions

Attachez une feuille de papier, avec du scotch, dans le dos de chaque participant sans qu'il ne puisse lire ce qui y est inscrit. Informer les participants qu'ils ne doivent pas chercher à lire ce qui est écrit sur leur feuille, ce qui gâcherait tout l'intérêt de l'exercice.

Expliquez que chacun a dans son dos une inscription.

Pendant l'exercice, les participants doivent faire semblant d'être au marché et se comporter avec les autres comme la société traiterait la personne décrite sur leur feuille.

Laissez le groupe évoluer dans la pièce pendant cinq minutes pour qu'ils discutent entre eux et réagissent en fonction des étiquettes qu'ils portent, mais sans leur révéler leur identité.

Demandez-leur ensuite de regagner leurs places sans regarder leur propre feuille.

Une fois que tout le monde est assis, posez les questions suivantes (10 minutes) :

- Qui a deviné ce qui était écrit dans son dos ?
- Qu'avez-vous ressenti pendant l'expérience ?
- Qu'est-ce-que cela vous a fait d'être traité de manière stéréotypée ?
- Avez-vous été décontenancé ou surpris par la façon dont on vous a traité ?

Demandez au groupe de retirer leurs étiquettes et d'en prendre connaissance.

Débriefing (10 minutes)

Demandez aux participants de dire précisément de quelles manières on peut combattre les stéréotypes et lutter contre la stigmatisation dans leur établissement de santé.

Notez leurs suggestions au tableau. Exemples :

- Accueillir tous les patients de la même façon
- Traiter chacun comme l'on voudrait être traité
- Avoir conscience de ses propres croyances et valeurs pour ne pas les laisser influencer sur le travail

Expliquez que, dans le cadre de ce module, on abordera la stigmatisation et la discrimination.

Cet exercice est une entrée en matière qui vise à permettre aux participants de commencer par examiner leurs propres croyances, attitudes et comportements.

(Adapté de 'The WHO/CDC Prevention of Mother-to-Child Transmission of HIV Generic Training Package', édition de janvier 2008).

Diapositive 3 : Stigmatisation et discrimination

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Stigmatisation et discrimination

- Le VIH est l'un des principaux défis de notre époque en matière de droits de l'homme.
- Les personnes vivant avec le VIH souffrent non seulement de la maladie mais aussi de stigmatisation et de discrimination.
- La stigmatisation et la discrimination sont des obstacles majeurs à la prévention de la transmission du VIH et à la fourniture de traitement, de soins et de soutien.

Le VIH représente non seulement le plus grand défi de santé publique de notre époque, mais il est aussi l'un des principaux défis en matière de droits de l'homme. Les personnes vivant avec le VIH souffrent non seulement de la maladie, mais aussi de stigmatisation et de discrimination (diapositive 3).

La stigmatisation et la discrimination restent des obstacles majeurs à la prévention de la transmission du VIH et à la fourniture de traitement, de soins et de soutien pour les personnes séropositives et leurs familles.

Les réponses les plus efficaces à l'épidémie de VIH sont celles qui visent à prévenir la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et à protéger les droits de l'homme des personnes vivant avec le VIH et de celles exposées au risque d'infection.

Diapositive 4 : Stigmatisation

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Stigmatisation

- **Stigmatisation** : attitudes et croyances négatives à l'encontre de quelqu'un ou de quelque chose.
- **Stigmatisation liée au VIH** : attitudes et croyances négatives à l'encontre de personnes vivant avec le VIH ainsi que leurs familles, amis, groupes sociaux et communautés.

La stigmatisation renvoie à des attitudes et croyances négatives à l'encontre de quelqu'un ou de quelque chose (diapositive 4).

La stigmatisation liée au VIH renvoie à des attitudes et croyances négatives à l'encontre des personnes vivant avec le VIH, leurs familles, amis, groupes sociaux et communautés. La stigmatisation liée au VIH s'inscrit dans le cadre « d'un processus de dévaluation » des personnes vivant avec le VIH ou le sida ou de celles qui y sont associées.

Diapositive 5 : Stigmatisation liée au VIH

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Stigmatisation liée au VIH

- La stigmatisation est particulièrement forte lorsque le comportement entraînant l'infection est perçu comme résultant d'un choix personnel (commerce du sexe ou consommation de drogues injectables).
- Certains groupes sont plus vulnérables à la stigmatisation liée au VIH :
 - Les personnes infectées par le VIH sont souvent perçues comme faisant partie de ces groupes, que ce soit le cas ou non.

La stigmatisation est particulièrement forte lorsque le comportement entraînant l'infection est perçu comme résultant d'un choix personnel (commerce du sexe, rapports homosexuels, consommation de drogues injectables) (diapositive 5).

Certains groupes (hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, professionnels du sexe, consommateurs de drogues injectables) sont plus vulnérables à la stigmatisation liée au VIH, car les personnes infectées par le VIH sont souvent perçues comme faisant partie de ces groupes, que ce soit le cas ou non.

Ceux qui appartiennent à ces groupes sont déjà fortement stigmatisés et courent un plus grand risque de discrimination quand l'infection à VIH est diagnostiquée, notamment si le comportement à l'origine de l'infection est perçu comme résultant d'un choix personnel, tel que le commerce du sexe, les rapports homosexuels et l'injection de drogues.

Diapositive 6 : Exemples de stigmatisation

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Exemples de stigmatisation

- Croire que le VIH est un châtimement divin dû à une faute morale.
- Penser que les femmes sont responsables de la transmission du VIH et d'autres IST dans la communauté.
- Se sentir « souillé » au contact d'une personne vivant avec le VIH.
- Stigmatisation par le langage :
 - « cette maladie-là »
 - « cadavres ambulants » ou « les mourants »

Les exemples de stigmatisation et d'attitudes stigmatisantes sont nombreux (diapositive 6) :

- croire que le VIH est un châtimement divin dû à une faute morale ;
- penser que les femmes sont responsables de la transmission du VIH et d'autres IST dans la communauté ;
- se sentir « souillé » au contact d'une personne vivant avec le VIH ;
- stigmatisation dans le langage : dire, au sujet du sida, « cette maladie-là », ou comparer les personnes vivant avec le VIH à des « cadavres ambulants » ou des « mourants ».

Diapositive 7 : Causes de la stigmatisation liée au VIH

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Causes de la stigmatisation liée au VIH

- Des recherches menées dans le monde entier ont révélé *trois grandes causes* de la stigmatisation liée au VIH dans un contexte communautaire :
 - le manque d'information sur les formes de la stigmatisation et les raisons pour lesquelles elle est nuisible ;
 - la peur du simple contact, due à des connaissances insuffisantes sur la transmission du VIH (peur de la contagion très répandue chez les personnels de santé) (fait référence à la peur de la mort) ;
 - les valeurs qui associent les personnes vivant avec le VIH à un comportement inapproprié ou immoral.

Des recherches menées dans le monde entier ont révélé trois grandes causes de stigmatisation liée au VIH dans un contexte communautaire (diapositive 7) :

- le manque d'information sur les formes de la stigmatisation et les raisons pour lesquelles elle est nuisible ;
- la peur du simple contact, due à des connaissances insuffisantes sur la transmission du VIH (peur de la contagion très répandue chez les personnels de santé) (peur de la mort) ;
- les valeurs qui associent les personnes vivant avec le VIH à un comportement inapproprié ou immoral.

Diapositive 8 : Discrimination

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Discrimination

- **Discrimination:** Préjugés à l'égard d'un individu ou d'un groupe.
- Les discriminations comprennent la négation de droits fondamentaux des personnes, comme le droit aux soins de santé, à l'emploi, aux services juridiques et aux services de sécurité sociale.

La discrimination est un ensemble de préjugés à l'égard d'un individu ou d'un groupe (diapositive 8).

Les discriminations comprennent la négation des droits fondamentaux des personnes, comme le droit aux soins de santé, à l'emploi, aux services juridiques et aux services de sécurité sociale.

Diapositive 9 : Exemples de discrimination

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

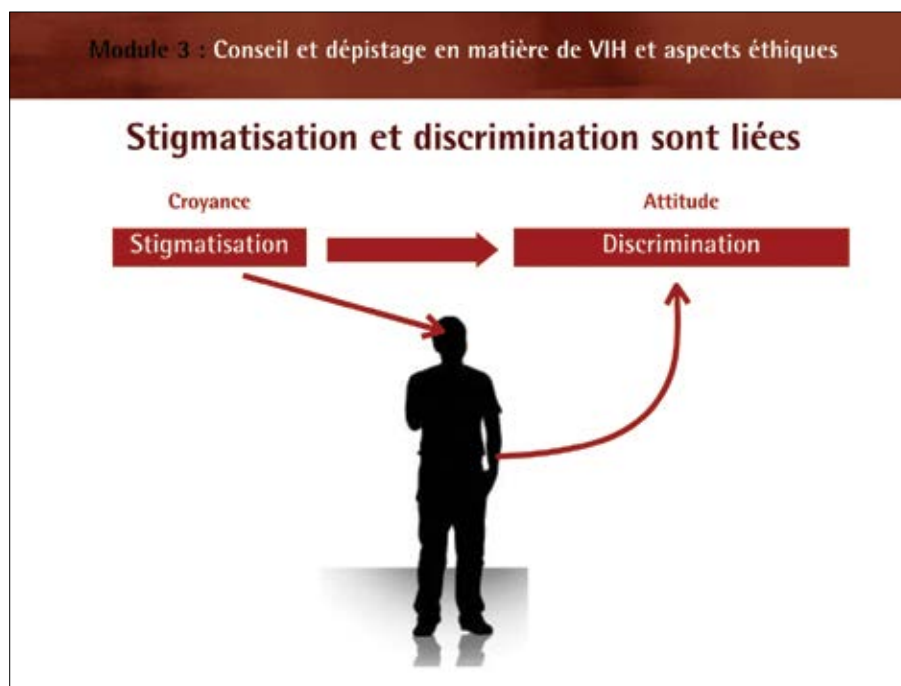
Exemples de discrimination

- Les personnels de santé refusent des services à une personne infectée par le VIH.
- La famille ou le village rejette la femme et les enfants d'un homme décédé du sida.
- Un homme perd son emploi parce qu'on apprend qu'il est infecté par le VIH.
- La communauté rejette une femme qui choisit de ne pas allaiter au sein, en raison de son statut sérologique supposé.
- Les patients infectés par le VIH sont mal soignés dans un établissement de santé car les personnels de santé ont peur de prodiguer des soins aux personnes séropositives.

Parmi les exemples de discrimination, on peut notamment citer les suivants (diapositive 9).

- Les personnels de santé refusent des services à une personne infectée par le VIH.
- La famille ou le village rejette la femme et les enfants d'un homme décédé du sida.
- Une personne perd son emploi parce qu'on apprend qu'elle est infectée par le VIH.
- La communauté rejette une femme qui choisit de ne pas allaiter au sein, en raison de son statut sérologique supposé.
- Les patients infectés par le VIH sont mal soignés dans un établissement de santé car les personnels de santé ont peur de prodiguer des soins aux personnes séropositives.

Diapositive 10 : Stigmatisation et discrimination sont liées



La stigmatisation est une attitude dirigée contre quelqu'un ; la discrimination est un acte ou une attitude qui procède de la stigmatisation. Il s'agit du traitement injuste et inéquitable réservé à un individu en fonction de son statut sérologique (réel ou perçu) (diapositive 10).

Diapositive 11 : Droits de l'homme internationaux, stigmatisation et discrimination liées au VIH

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Les droits de l'homme, la stigmatisation et la discrimination liées au VIH au plan international

- Selon la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, *la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH ou perçues comme telles constitue une violation manifeste des droits de l'homme.*

Selon la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH ou perçues comme telles constitue une violation manifeste des droits de l'homme (diapositive 11).

Diapositive 12 : Droits de l'homme et VIH

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Droits de l'homme et VIH

- Toute personne a le droit de prendre ses propres décisions sur sa santé sexuelle et génésique.
- Chacun a le droit de se faire dépister pour le VIH, d'être conseillé en la matière et de connaître son statut sérologique.
- Toute personne a le droit de choisir de ne pas se faire dépister ou de ne pas connaître les résultats du test.

- Toute personne a le droit de prendre ses propres décisions sur sa santé sexuelle et génésique.
- Chacun a le droit de se faire dépister pour le VIH, d'être conseillé en la matière et de connaître son statut sérologique.
- Toute personne a le droit de choisir de ne pas se faire dépister ou de ne pas connaître les résultats du test.

Diapositive 13 : Quelles sont les formes de stigmatisation et de discrimination en milieu de santé ?

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Quelles sont les formes de stigmatisation et/ou de discrimination en milieu de soins ?

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Formes de stigmatisation dans les établissements de santé

- D'après de nombreuses études :
- En Tanzanie :
 - négligence ;
 - traitement différentiel ;
 - refus de soins ;
 - dépistage et divulgation du statut sérologique sans le consentement du patient ;
 - violence verbale et médisance.

Tanzania stigma-indicators field test group: Measuring HIV stigma: results of a field-test in Tanzania. Washington, DC: Synergy; 2005

À l'échelle mondiale, de nombreuses études ont été menées sur la stigmatisation et la discrimination qui ont lieu en milieu de santé. Voici quelques exemples :

En Tanzanie, les personnes vivant avec le VIH peuvent être victimes (diapositive 14) :

- de négligence ;
- d'un traitement différentiel ;
- d'un refus de soins ;
- d'un dépistage et d'une divulgation de leur statut sérologique sans leur consentement ;
- de violence verbale et de médisance.

Les animateurs doivent insister sur le fait que les exemples cités ici sont volontairement pris en dehors de la Région de la Méditerranée orientale afin de ne pas froisser les sensibilités, mais il faut savoir que les établissements de santé de la Région ne font pas exception et que l'on observe ces formes de stigmatisation et de discrimination dans nos pays.

Diapositive 15 : Formes de stigmatisation en milieu de santé

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Formes de stigmatisation dans les établissements de santé

- **En Éthiopie :**
 - désigner les patients comme séropositifs sur les tableaux ou dans les salles ;
 - harceler verbalement les patients ;
 - éviter et isoler les patients séropositifs ;
 - orienter les patients vers un dépistage du VIH sans fournir de services de conseil.

Banteyerga H, Kidanu A, Nyblade L, MacQuarrie K, Pande R, Yichalaliko. Exploring HIV and AIDS stigma and related discrimination in Ethiopia: causes, manifestations, consequences, and coping mechanisms. Addis Ababa: Miz-Hasab Research Center; 2004

En Éthiopie (diapositive 15) :

- désigner les patients comme séropositifs sur les tableaux ou dans les salles ;
- harceler verbalement les patients ;
- éviter et isoler les patients séropositifs ;
- orienter les patients vers un dépistage du VIH sans fournir de services de conseil.

Diapositive 16 : Formes de stigmatisation en milieu de santé

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Formes de stigmatisation dans les établissements de santé

- **En Inde (dans les hôpitaux) :**
 - informer les membres de la famille du statut sérologique d'un patient sans son consentement ;
 - prendre les mesures suivantes pour les patients séropositifs uniquement :
 - brûler leur literie après leur sortie d'hôpital ;
 - leur facturer le matériel de lutte contre les infections ;
 - utiliser des gants pour toute interaction même en l'absence de contact physique.

Mahendra VS, Gilborn L, Bharat S, Mudoi R, Gupta I, George B, Samson L, Daly C, Pulerwitz J: Understanding and measuring AIDS related stigma in health care settings; a developing country perspective. Journal of Social Aspects of HIV/AIDS 2007:616-625.

Dans les hôpitaux en Inde (diapositive 16) :

- informer les membres de la famille du statut sérologique du patient sans son consentement ;
- prendre les mesures suivantes uniquement pour les patients séropositifs :
 - brûler leur literie après leur sortie d'hôpital ;
 - leur facturer le matériel de lutte contre les infections ;
 - utiliser des gants pour toute interaction, même en l'absence de contact physique.

Diapositive 17 : Formes de stigmatisation en milieu de santé

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Formes de stigmatisation dans les établissements de santé

- Les personnels attentionnés et compréhensifs peuvent également pratiquer la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes séropositives (en les blâmant, en les sermonnant, en disant « ces gens-là »).
 - Ils ne s'aperçoivent pas toujours que leur comportement est stigmatisant.
- Même les personnels de santé opposés à la stigmatisation liée au VIH peuvent avoir une attitude stigmatisante.

Les personnels attentionnés et compréhensifs peuvent également pratiquer la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des personnes séropositives (en les blâmant, en les sermonnant, en disant « ces gens-là ») (diapositive 17).

Même les personnels de santé opposés à la stigmatisation liée au VIH peuvent la pratiquer, surtout s'ils n'ont pas conscience de leurs attitudes.

Diapositive 18 : Lutter contre la stigmatisation en milieu de santé

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Lutter contre la stigmatisation dans les établissements de santé

- Les interventions doivent porter essentiellement sur :
 - l'individu ;
 - l'environnement de travail ;
 - les politiques.

On reconnaît aujourd'hui que la stigmatisation et la discrimination comptent parmi les difficultés les plus importantes pour ce qui est de ralentir la propagation de la maladie, et qu'elles constituent des obstacles majeurs à la fourniture de services de qualité par les dispensateurs de soins ainsi qu'à leur utilisation. La stigmatisation liée au VIH est particulièrement nuisible à toute riposte efficace à l'épidémie.

Les effets généralisés de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH sont dévastateurs à divers égards et ont fait l'objet de nombreuses études.

Pour réduire la stigmatisation et la discrimination, notamment en milieu de santé, les interventions doivent porter essentiellement sur (diapositive 18) :

- l'individu ;
- l'environnement de travail ;
- les politiques.

Diapositive 19 : Au niveau individuel

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Au niveau de l'individu

- **Informé et sensibiliser les personnels de santé :**
 - sur la stigmatisation et ses conséquences (qualité de soins réduite, réticence à dévoiler son statut sérologique et à adhérer aux schémas thérapeutiques) ;
 - sur les bénéfices de la réduction de la stigmatisation.

Au niveau de l'individu, il est crucial de sensibiliser les personnels de santé sur la stigmatisation, ses conséquences (qualité de soins réduite, réticence à dévoiler son statut sérologique et à adhérer aux schémas thérapeutiques), mais aussi sur les bénéfices de la réduction de la stigmatisation pour le pays (diapositive 19).

Diapositive 20 : Au niveau individuel

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Au niveau de l'individu

- **Répondre aux peurs et aux conceptions erronées des personnels de santé sur la transmission du VIH :**
 - informations complètes sur les modes par lesquels le VIH se transmet ou non ;
 - précautions universelles.

Il faut répondre aux peurs et aux conceptions erronées des personnels de santé sur la transmission du VIH en leur donnant des informations complètes sur les modes par lesquels le virus se transmet ou non, et en renforçant l'usage des précautions universelles (diapositive 20).

Diapositive 21 : Au niveau individuel

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Au niveau de l'individu

- **Aborder la question de la corrélation entre le VIH/sida et les comportements perçus comme immoraux ou inappropriés :**
 - inciter les personnels de santé à ne plus associer les personnes vivant avec le VIH à des comportements jugés inappropriés ou immoraux souvent associés à l'infection à VIH ;
 - fournir aux personnels de santé un cadre sûr pour réfléchir aux valeurs sous-jacentes conduisant aux humiliations et aux accusations.

Il faut aborder la question de la corrélation du VIH/sida et les comportements perçus comme immoraux ou inappropriés : (diapositive 21)

- en incitant les personnels de santé à ne plus associer les personnes vivant avec le VIH à des comportements jugés inappropriés ou immoraux souvent liés à une infection à VIH ;
- en fournissant aux personnels de santé un cadre sûr pour réfléchir aux valeurs sous-jacentes qui conduisent aux humiliations et aux accusations.

Diapositive 22 : Au niveau individuel

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Au niveau de l'individu

- **Les personnels de santé doivent avoir un comportement exemplaire :**
 - traiter les personnes vivant avec le VIH de la même manière que les patients perçus comme séronégatifs ;
 - avoir conscience de leurs propres sentiments, croyances et attitudes par rapport au VIH ;
 - faire en sorte que ces sentiments, croyances et attitudes n'aient pas d'effet négatif sur la prestation de soins.

Les personnels de santé doivent avoir un comportement exemplaire (diapositive 22) :

- traiter les personnes vivant avec le VIH de la même manière que les patients perçus comme séronégatifs ;
- avoir conscience de leurs propres sentiments, croyances et attitudes par rapport au VIH ;
- faire en sorte que ces sentiments, croyances et attitudes n'aient pas d'effet négatif sur la prestation des soins.

Diapositive 23 : Au niveau de l'environnement

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Au niveau de l'environnement de travail

- **Veiller à ce que les personnels de santé disposent des informations, des fournitures et du matériel nécessaires pour mettre en œuvre les précautions universelles et prévenir la transmission du VIH en milieu professionnel :**
 - port de gants pour les procédures invasives ;
 - récipients pour les matériels piquants ou tranchants ;
 - eau et savon ou désinfectant pour le lavage des mains ;
 - prophylaxie post-exposition.

Il faut veiller à ce que les personnels de santé disposent des informations, des fournitures et du matériel nécessaires pour mettre en œuvre les précautions universelles et prévenir la transmission du VIH en milieu professionnel (diapositive 23) :

- port de gants pour les procédures invasives ;
- récipients pour les matériels piquants ou tranchants ;
- eau et savon ou désinfectant pour le lavage des mains ;
- prophylaxie après exposition.

Il faut adopter des politiques visant à protéger la sécurité et la santé des patients, ainsi que des personnels de santé, afin de prévenir la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH (diapositive 24). Ces politiques doivent :

- être élaborées de manière participative ;
- être communiquées clairement au personnel ;
- faire l'objet d'un suivi systématique après la mise en œuvre.

Il faut inclure l'ensemble des personnels, pas seulement les professionnels de santé :

- médecins, infirmiers, gardiens, employés de ménage et personnel administratif.

Il faut organiser des formations à la fois sur la stigmatisation et les précautions universelles.

Diapositive 24 : Au niveau politique

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Au niveau des politiques

- Adopter des politiques visant à protéger la sécurité et la santé des patients, ainsi que des personnels de santé, afin de prévenir la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH. Ces politiques doivent :
 - être élaborées de manière participative ;
 - être communiquées clairement au personnel ;
 - faire l'objet d'un suivi systématique après leur mise en œuvre.
- Inclure l'ensemble des personnels, pas seulement les professionnels de santé : médecins, infirmiers, gardiens, employés de ménage et personnel administratif.
- Organiser une formation sur la stigmatisation et les précautions universelles.

Diapositive 25 : Lutter contre la stigmatisation et la discrimination



Ces trois niveaux sont liés et toute réponse efficace doit tenir compte simultanément de ces trois aspects (diapositive 25).

- La stigmatisation désigne les attitudes et croyances négatives à l'encontre de quelqu'un ou de quelque chose. Elle est particulièrement forte lorsque le comportement entraînant l'infection est perçu comme résultant d'un choix personnel (commerce du sexe, consommation de drogues injectables).
- Il existe trois grandes causes de stigmatisation liée au VIH dans la communauté :
 - le manque d'information sur les formes de la stigmatisation et les raisons pour lesquelles elle est nuisible ;
 - la peur du simple contact, due à des connaissances insuffisantes sur la transmission du VIH ;
 - les valeurs qui associent les personnes vivant avec le VIH à un comportement inapproprié ou immoral.
- La discrimination est l'ensemble de préjugés à l'égard d'un individu ou d'un groupe.
- Les discriminations comprennent la négation des droits fondamentaux des personnes, comme le droit aux soins de santé, à l'emploi, aux services juridiques et aux services de sécurité sociale.
- La stigmatisation et la discrimination sont des obstacles majeurs à la prévention de la transmission du VIH et à la fourniture de traitement, de soins et de soutien, et constituent une violation manifeste des droits de l'homme.
- Les interventions visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination doivent porter essentiellement sur :
 - l'individu, en faisant de la sensibilisation auprès des personnels de santé ;
 - l'environnement de travail, en veillant à ce que les personnels de santé disposent des informations, des fournitures et du matériel nécessaires pour mettre en œuvre les précautions universelles ;
 - les politiques, en adoptant des politiques de protection de la sécurité et de la santé des patients, ainsi que des personnels de santé, et en organisant des formations sur la stigmatisation et les précautions universelles.

Activité 5

Profitez de cette activité pour faire la synthèse.

Montrez la diapositive 26 et demandez aux participants si ces attitudes constituent de la discrimination et de la stigmatisation, dans le cadre d'une discussion avec tout le groupe.

Pour chaque proposition, le groupe doit convenir d'une réponse : « oui » ou « non ». Chaque participant qui exprime son opinion doit la justifier et le groupe doit parvenir à un consensus à l'issue de la discussion.

Veuillez noter que toutes les attitudes décrites ci-dessus constituent effectivement de la discrimination et de la stigmatisation.

Diapositive 26 : Lutter contre la stigmatisation et la discrimination

Module 3 : Conseil et dépistage en matière de VIH et aspects éthiques

Indiquer si les actions suivantes sont discriminatoires et stigmatisantes

- Refuser un traitement aux personnes vivant avec le VIH
- Fournir des soins de mauvaise qualité aux personnes vivant avec le VIH
- Ne pas maintenir la confidentialité
- Fournir les soins dans des établissements spécialisés
- Isoler les personnes vivant avec le VIH dans des lieux particuliers
- Utiliser des gants uniquement avec les clients supposés être séropositifs plutôt qu'avec tous les clients
- Insister sur le fait qu'une personne vivant avec le VIH soit soumise à une procédure (par ex. avortement ou stérilisation) qui n'est pas normalement proposée aux femmes qui ne sont pas séropositives
- Isoler les patients séropositifs dans des salles spécifiques
- Orienter des patients vers le dépistage du VIH sans conseil préalable

Adapté de différentes ressources dont :

- OMS/SEARO. Voluntary HIV counselling and testing: manual for training of trainers, 2004
- OMS/CDC. Testing and Counselling for Prevention of Mother-to-Child Transmission of HIV (TC for PMTCT) Reference Guide, 2006
- Family Health International. VCT Toolkit. Trainer's Manual: Counselling Supervision and Training, 2005

Évaluation rapide de fin de module

Titre du module :

Veuillez nous faire part de votre opinion sur le module en attribuant un score à l'aide de l'échelle de notation suivante :

- 1 : Pas du tout d'accord
- 2 : Pas d'accord
- 3 : N'approuve ni ne désapprouve
- 4 : D'accord
- 5 : Approuve totalement

Élément	Score
1. Les objectifs du module ont été clairement énoncés.	
2. Le formateur communique de manière efficace.	
3. Les informations présentées étaient nouvelles pour moi.	
4. Le formateur était passionné par le sujet.	
5. Le contenu du module était pratique et pas trop théorique.	
6. Le module était bien organisé.	
7. Le formateur a posé des questions et m'a intégré aux sessions.	
8. Le contenu était en rapport avec mon travail.	

Quels aspects du module n'étaient pas clairs ?

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La stigmatisation et la discrimination associées au VIH représentent des obstacles majeurs à la fourniture de services de qualité par les prestataires de soins de santé. Cet ensemble complet de documents de formation comprend des informations essentielles et des instruments pour la formation des agents de soins de santé dans les pays de la Région OMS de la Méditerranée orientale. Il se compose de quatre modules couvrant les principales activités et informations nécessaires pour réduire la stigmatisation et la discrimination associées aux VIH dans les établissements de soins.